

3.4

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20231218-321964-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 21 décembre 2023

Publié le 22 décembre 2023

Suite à la convocation en date du 4 décembre 2023
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 18 DÉCEMBRE 2023

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Sylvie DELRUE, Jean-Luc DETAVERNIER, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Salim ACHIBA donne pouvoir à Doriane BECUE, Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Julien GOKEL, Régis CAUCHE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie CIETERS donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à François-Xavier CADART, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Marie-Paule ROUSSELLE donne pouvoir à Monique EVRARD, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY.

Absent(e)(s) : Bernard BAUDOUX, Frédéric DELANNOY, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Stéphane DIEUSAERT, Mickaël HIRAUX, Valérie LETARD, Eric RENAUD.

OBJET : Attribution de subventions au titre de la politique culturelle et demande de subvention au titre de l'archéologie préventive

Vu le rapport DSC/2023/446

Vu l'avis en date du 11 décembre 2023 de la Commission Education, culture, sport, tourisme, vie

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer, dans le cadre du soutien aux acteurs culturels, une subvention de 5 000 € au collectif Polonia Hauts-de-France et une subvention de 3 000 € à la ville de Steenvoorde, pour son projet de récréation de la géante Rosalie la Laitière, repris dans la fiche, ci-jointe, en annexe 1 ;
- d'attribuer, dans le cadre du dispositif d'insertion par la Culture, les subventions pour un montant total de 151 600 € aux 9 Réseaux d'insertion repris dans le tableau, ci-joint en annexe 2 ;
- d'attribuer, dans le cadre de l'accompagnement de projets en réseau de musées thématiques (fonctionnement), une subvention de 30 000 € à la Communauté de Communes du Pays de Mormal, dont les actions sont reprises dans la fiche, ci-jointe, en annexe 3 ;
- d'attribuer, dans le cadre de l'accompagnement au développement des musées thématiques (investissement), une subvention d'un montant de 25 000 € à l'association de préfiguration Le Pôle « Le Monde de l'Acier » à Douchy-les-Mines, dont le projet est ci-joint, en annexe 4 ;
- d'attribuer, dans le cadre de l'aide à la mise en valeur du patrimoine monumental, mobilier, archéologique et immatériel, une subvention d'un montant de 1 000 € à l'Université Polytechnique Haut-de-France – CRISS, dont le projet est repris dans la fiche ci-jointe, en annexe 5 ;
- d'attribuer, dans le cadre de la politique de restauration et de mise en valeur des monuments historiques (objets), la subvention d'un montant de 7 271,23 €, à la commune d'Hazebrouck pour son projet repris dans le tableau ci-joint, en annexe 6 ;
- d'acter le partenariat avec l'association « *De la Suite dans les Images* » au titre de la coordination cinéma pour l'opération *Collège au cinéma 2023-2024*, dans les conditions reprises au rapport ;
- d'attribuer à l'association « *De la Suite dans les Images* » le montant prévisionnel global pour les entrées des élèves en salle de 236 299 €, avec un 1^{er} versement de 157 533 €, correspondant à la prise en charge des billets d'entrée des collégiens par le Département pour le 1^{er} et 2^{ème} trimestre de l'année scolaire concernée et au transport des copies de films et d'autoriser le versement d'un solde éventuel, au cours de l'année 2024, sur justificatif permettant d'ajuster le montant de cette prise en charge ;
- d'attribuer, dans le cadre de l'opération « *Collège au cinéma 2022-2023* », les subventions correspondantes à la participation départementale pour le transport des élèves, pour un montant total de 53 282 €, en faveur des collèges repris dans le tableau ci-joint, en annexe 7 ;
- d'attribuer, dans le cadre du dispositif RésAC, les subventions pour un montant total de 91 987,91 € en faveur des collèges repris dans le tableau ci-joint, en annexe 8, correspondant à la participation départementale pour la mise en œuvre de leurs projets ;
- d'approuver la reconduction du dispositif départemental RésAC pour l'année scolaire 2023-2024, sous la forme d'un appel à projets unique ;

DECIDE à la majorité :

- d'attribuer, dans le cadre du dispositif du réseau de développement culturel en milieu rural, les subventions pour un montant total de 203 000 € aux 9 structures, reprises dans le tableau ci-joint, en annexe 9 ;

DECIDE à l'unanimité :

- d'attribuer, dans le cadre de l'informatisation des bibliothèques partenaires de la Médiathèque départementale du Nord, les subventions d'investissement pour un montant total de 25 089,85 €, aux communes reprises dans le tableau et les fiches ci-joints, en annexe 10 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter la subvention au titre de l'archéologie préventive pour la période de référence du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2023 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions, selon les modèles ci-joints en annexe 11 à 14 ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les dotations ouvertes à cet effet au budget départemental 2023.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 01.

Mesdames SANDRA et VANPEENE sont respectivement Conseillère communautaire et Conseillère communautaire déléguée à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure. Monsieur BELLEVAL est Maire d'Hazebrouck et Président de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure. Monsieur LEFEBVRE est Président de l'association de préfiguration du Pôle Monde de l'Acier. En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum, ainsi que Madame ZOUGGAGH en raison des fonctions exercées par un membre de sa famille au sein de l'association FCP. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Monsieur SEGUIN avait donné pouvoir à Monsieur BELLEVAL. Ce dernier ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

52 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 13 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur PLOUY.

Vote intervenu à 18 h 08.

Au moment du vote, 53 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 13

Absents sans procuration : 11

N'ont pas pris part au vote : 5 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 66 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :**Concernant les propositions relatives au soutien au réseau de développement culturel en milieu rural :**

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	66
Majorité des suffrages exprimés :	34
Pour :	43 (Groupe Union Pour le Nord ; Mesdames BAILLEUL et DECODTS, non-inscrites)
Contre :	23 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord ! ; Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)

Concernant les autres propositions :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	66
Majorité des suffrages exprimés :	34
Pour :	66 (Groupe Union Pour le Nord ; Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord ! ; Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s ; Mesdames BAILLEUL et DECODTS, non-inscrites)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Responsable du Service assemblées et contrôle
de la légalité
Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat
Public

Vanessa VUJCIC

DEMANDE DE SUBVENTION 2023

Au titre du Soutien à la Vie Culturelle (SVC)



PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Nom	Les amis du Ryveld	Arrondissement	Dunkerque
Discipline	Géant, patrimoine immatériel	Commune	Steenvoorde

OBJET DU PARTENARIAT

Recréation de la Géante Rosalie La Laitière



➤ Présentation de la géante

Rosalie la Laitière a été créée en 1994 par l'association des amis de Ryveld. Elle a été baptisée en présence des géants Jean le Bûcheron et La belle Hélène parrain et marraine. Elle mesure 3,85 m et pèse 90 kg.

Elle représente une jeune fille livrant son lait de maison en maison. Son inspiration tient son origine d'un tableau du peintre local *César Pattein*(*) ayant pour thème cette jeune fille qui était exposé dans la classe de l'école de Ryveld.

La géante sort entre 8 à 12 fois par an en France mais aussi en Belgique et au Pays-Bas. Son équipe de porteurs de l'ordre de 12 personnes, renouvelée par l'arrivée de jeunes, augure de la pérennité du projet.

L'association des amis de Ryveld en tant que propriétaire de géant est affiliée à la Fédération des Géants des Hauts de France.

➤ Recréation

Depuis quelques années l'état général dégradé de la géante (notamment du fait de sa structure métallique et de l'absence de structure en bois) rendent ses sorties/déplacements complexes. Soucieuse de continuer à perpétuer et développer la tradition des géants du Nord, l'association a décidé de la création d'une nouvelle géant « Rosalie la Laitière » à l'occasion de son 30ème anniversaire en 2024. La récréation est prévue par le facteur de géant Julien Barthélémy. Avec son ossature en osier et bois, la nouvelle géante pèsera entre 80 et 85 kilos (2 porteurs) et mesurera 4 m (démontable en 2 parties ce qui facilitera son transport). Elle possédera de vrai cheveux.

➤ Sensibilisation culturelle et sorties de la géante

La géante sera amenée à sortir/défiler plusieurs fois par an notamment en 2024. Son baptême est prévu en avril lors du carnaval d'été de Steenvoorde.

DEMANDE DE SUBVENTION 2023

Budget Prévisionnel Dépenses : 13 780 € Recettes : 5 000 € ville de Steenvoorde 500 € CCFI 5 280 € Fonds propres 3 000 € Département du Nord	Taux d'intervention : 30% (aide maximale : 3 000 €)	Montant sollicité : 3 000 €
PROPOSITION :		3 000 €

(*) peintre de Steenvoorde (1850-1931)

Dispositif d'insertion par la culture: Réseau de médiation culturelle

versements des soldes au titre de l'année 2023 pour les associations dont le montant de la subvention est supérieur ou égal à 15 000 € en 2022

Arrondissement	Territoire d'intervention	Porteur	Type de projet	Subvention 2022	Montant sollicité 2023	Montant attribué au titre du 1er versement CP du 21/03/2023	Proposition solde CP du 18/12/2023	Montant total
AVESNES	Avesnois	Centre Socio Culturel de Fourmies	Réseau de médiation culturelle	31,500.00 €	31,500.00 €	15,750.00 €	15,750.00 €	31,500.00 €
DOUAI	Douaisis	SIRA (Syndicat Intercommunal de la région d'Arleux)	Réseau de médiation culturelle	31,000.00 €	31,000.00 €	15,500.00 €	15,500.00 €	31,000.00 €
CAMBRAI	Cambrésis	ADACI	Réseau de médiation culturelle	30,000.00 €	30,000.00 €	15,000.00 €	15,000.00 €	30,000.00 €
DUNKERQUE	Flandre maritime	Centre social municipal de Rexpoede	Réseau de médiation culturelle	31,000.00 €	31,000.00 €	15,500.00 €	15,500.00 €	31,000.00 €
LILLE	Les Weppes - La Haute Deûle - Loos - Haubourdin/ Lomme Lambersat/ Seclin, Wattignies	AREFEP	Réseau de médiation culturelle	33,500.00 €	33,500.00 €	16,750.00 €	16,750.00 €	33,500.00 €
LILLE	Secteur Lille Nord Ouest	FCP - Atelier préfo Marquette	Réseau de médiation culturelle	30,000.00 €	30,000.00 €	15,000.00 €	15,000.00 €	30,000.00 €
LILLE	Tourcoing - Vallée de la Lys	Arcane	Réseau de médiation culturelle	30,800.00 €	30,800.00 €	15,400.00 €	15,400.00 €	30,800.00 €
LILLE	Roubaix - Watrelos - Hem	Centre social des 3 villes	Réseau de médiation culturelle	52,400.00 €	60,400.00 €	26,200.00 €	26,200.00 €	52,400.00 €
VALENCIENNES	Valenciennois, Denaisis, Amandinois	Interleuk'in	Réseau de médiation culturelle	33,000.00 €	33,000.00 €	16,500.00 €	16,500.00 €	33,000.00 €
TOTAL				303,200.00 €	311,200.00 €	151,600.00 €	151,600.00 €	303,200.00 €

PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Nom	Communauté de Communes du Pays de Mormal	Tiers	479294
Président	Guislain CAMBIER	Chargé de Patrimoine	Joseph Gatoux
Territoire d'action	Avesnois et Wallonie	Arrondissement	Avesnes-sur-Helpe
Thématique	tête de réseau (3 à 5 musées thématiques)	Siège	Bergues

Activité générale

La Communauté de Communes du Pays de Mormal, dotée d'une programmation culturelle qualitative, notamment grâce au financement départemental du « réseau de développement en milieu rural », a décidé de mettre en place un projet intitulé « Mormal, pays d'histoire et de patrimoines », par la mise en place d'une offre culturelle et patrimoniale régulière et d'une sensibilisation de ses habitants au patrimoine local.

Depuis maintenant six mois plusieurs actions collectives ont été menées par un Volontaire Territorial en Administration (VTA) en charge du patrimoine : l'accompagnement des communes dans la restauration du petit patrimoine et du patrimoine remarquable, la mise en œuvre d'un diagnostic et d'un inventaire patrimonial, d'un partenariat avec le Forum antique de Bavay (à destination des jeunes publics) et d'une communication dédiée à la valorisation du patrimoine pendant la période estivale.

OBJET DU PARTENARIAT

Depuis de nombreuses années, plusieurs musées thématiques sont situés en Pays de Mormal, assez isolés avec des projets et des dynamiques variés. Toutefois, depuis plusieurs années, ils se trouvent confrontés aux mêmes questions de conservation, de valorisation, de communication et d'accessibilité. La Communauté de Communes souhaite se positionner en coordinateur des musées qui n'ont pas l'appellation « musée de France » de son territoire afin de développer des actions communes en matière, notamment, de valorisation des collections au public le plus large.

De nouvelles équipes sont arrivées à la tête des musées de Bousies et de Bellignies, et l'équipe municipale de Landrecies mène actuellement une politique volontariste de réinterprétation des collections de ses musées (Journées du Patrimoine, Fête de la science, Concert Dupleix, etc...). Plusieurs projets sont en phase d'émergence : le centre d'interprétation de la bataille de Malplaquet à Taisnières-sur-Hon, l'exposition des bornes frontières à la Flamengrie, le musée néo-zélandais au Quesnoy, etc...

Actions prévisionnelles 2023-24

La CC du Pays de Mormal se propose de préfigurer un travail en réseau à l'échelle d'au moins trois musées dans les prochains mois avec les objectifs suivants :

- Mutualiser les moyens de communication et de médiation des musées
- Mise en œuvre d'un programme pédagogique commun
- Renforcer l'attractivité des musées à l'échelle départementale
- Permettre un meilleur accès aux collections par les habitants
- Créer des outils de médiation adaptés aux différents publics
- Renforcer la connaissance des collections (missions d'inventaire)

Les actions sont prévues pour le 2^e semestre 2023 et 2024 :

- Mise en œuvre d'un comité de pilotage trimestriel ayant pour but de fixer des objectifs communs à l'ensemble des musées, de concevoir des partenariats, et d'affiner le calendrier prévisionnel
- Création d'outils de communication communs (flyers, affiches) afin que les habitants et visiteurs aient une vision plus générale de l'offre muséale du territoire, d'une identité visuelle cohérente et d'une signalétique commune afin d'identifier l'appartenance à un réseau
- Mise à disposition d'un appui technique sur les montages de dossiers pour les associations et collectivités qui portent des projets de musées
- Construire une programmation culturelle collective ; mise en place d'actions ponctuelles, individuelles ou collectives, mais en cohérence avec la programmation
- Accompagnement des musées sur les questions de conservation et de restauration (conseil, mise à disposition de formations)
- Encourager la modernisation ou la « remise » à niveau de certains équipements et « nouveaux projets »
- Elaboration envisagée d'un inventaire des collections ; mise en place possible d'une base de données commune des collections,
- Mutualiser les systèmes de réservation à l'aide d'une plate-forme permettant au public de préparer sa visite pour tous les musées via le même service

Un premier comité de pilotage a été mis en place et comprend les trois musées de Landrecies (collections Dupleix, Amas et Gosselet), de Bousies (collection Jean Vaillant) et de Bellignies (marbre). Un travail de mutualisation inédit est donc initié. Dans un deuxième cercle d'implication dans le réseau, les collections des musées de Taisnières-sur-Hon (Bataille de Malplaquet),

Beaudignies (libération de la commune par les troupes néo-zélandaises) et Le Quesnoy (musée Néo-zélandais et collection du cercle historique) pourront être intégrées. Des relations régulières sont entretenues avec le forum antique de Bavay, musée archéologique du Département afin de développer à terme un partenariat durable.

Collaborations prévues : entre l'ensemble des musées du territoire de la CC du Pays de Mormal, avec les Offices de Tourisme et les mairies.

ELEMENTS FINANCIERS 2023 / ETP 2023

Le 2^e semestre 2023 voit le début de la mise en œuvre des actions communes portées à l'échelle du réseau de musées en préfiguration. La demande de subvention couvrira les actions de préfiguration en 2023 et 2024 pour lesquelles la CC du Pays de Mormal va contribuer directement à hauteur de 20 900€ sur un an et demi (dont personnel).

Pour l'année 2023, la CC a voté un budget prévisionnel global de 483 000€, dont 23 500€ dédiés aux actions culturelles (hors personnel).

Budget réalisé	0 €	Nombre de salariés en ETP en 2023	0,5
% subvention dép.	0%	% ressources propres/budget réalisé	100%

SOUTIEN DEPARTEMENTAL

Subventions attribuées **Aucune au titre tête de réseau de musées**

DEMANDE DE SUBVENTION 2023

Budget Prévisionnel	66 000 €	Montant sollicité auprès du CD59 en 2023-24 : 30 000 €
Dont Musées	7 000 €	Autres financeurs publics : Etat - ANCT pour VTA (9 100€), ville de Landrecies (6 000€)
BP actions retenues	66 000 €	
PROPOSITION :	30 000 €	SOIT UNE SUBVENTION TOTALE 2023 DE 30 000 € pour les musées thématiques

**Association de Préfiguration Le Pôle « Le Monde de l'Acier » – Douchy-les-Mines
Arrondissement de Valenciennes**

Association de Préfiguration Le Pôle « Le Monde de l'Acier » (loi 1901) - tiers 670536.

Nature de l'investissement : étude de faisabilité pour le projet de « La cité de l'acier ».

Maître d'ouvrage : Association de Préfiguration Le Pôle « Le Monde de l'Acier ».

Descriptif : Une association de préfiguration du pôle « Le Monde de l'Acier » a été créée en avril 2022 afin de développer un espace de mémoire historique sur la sidérurgie dans la région, associé à un lieu de formation initiale et professionnelle en partenariat avec l'Education Nationale, et de recherche autour de filières de production décarbonnée.

Une partie de cette étude de faisabilité est dédiée à un espace d'interprétation sur l'histoire et la mémoire de la sidérurgie dans le Nord. Sur la partie patrimoniale et muséale, l'association sera accompagnée par « PROSCITEC. Les métiers, notre Culture, notre Futur ».

Concordance avec les politiques départementales : accompagnement du développement des musées thématiques (aide à l'aménagement : étude).

Coût de l'investissement : 126 750 € TTC

Montage financier

Département du Nord	19,72 %	25 000 €
Valenciennes Métropole	19,72 %	25 000 €
Maubeuge Val de Sambre	7,89 %	10 000€
CAPH	19,72 %	25 000€
Région Hauts-de-France	19,72 %	25 000€
Groupe Vallourec	7,89 %	10 000€
Groupe Delattre	3,16 %	4 000€
Dalkia	2,18 %	2 750€
Total TTC		126 750 €

Echéancier des travaux : 2023-25.

DEMANDE DE SUBVENTION 2023

Au titre de l'archéologie et du patrimoine



PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Nom	Université Polytechnique Haut-de-France - CRISS	Arrondissement	Valenciennois
Fonction		Commune	Valenciennes
Classification	Association loi 1901	Discipline	Recherche/Diffusion
Activité générale	Le Centre de Recherche Interdisciplinaire en Sciences de la Société (CRISS), est une équipe issue de la fusion du laboratoire Institut du Développement et de la Prospective (IDP) avec les enseignants-chercheurs en histoire, géographie et civilisations du laboratoire Cultures, Arts, Littératures, Histoire, Imaginaires, Sociétés, Territoires et Environnement (CALHISTE Équipe d'accueil 4343). Elle a vocation à animer la recherche en droit, économie, gestion, géographie, aménagement, histoire, archéologie, histoire des arts et des civilisations régionales et étrangères ainsi qu'en sociologie et sciences politiques, de l'Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF).		

ACTIONS PREVISIONNELLES 2023 S'INSCRIVANT DANS LES AXES PRIORITAIRES DU DEPARTEMENT

Aide à la manifestation scientifique : Les temps de transition « Ressources naturelle : concepts, usages et pratiques ».

Le groupe de recherche « Sociétés-Environnement » fondé en 2007 sous le double patronage de l'Université de Valenciennes et du Conseil Général du Nord termine le cycle « Ressources naturelles, concepts, usages et pratiques », ouvert en 2021 avec une première rencontre sur *Pouvoir et ressources naturelles*, en cours de publication. A l'heure où de nouvelles normes environnementales sont définies, où les ressources naturelles sont l'objet de discussions très vives, il semble important de ré-interroger la question en l'inscrivant dans la longue durée, attentif aux transformations, aux accélérations ou stagnations, aux seuils de réversibilité dans l'exploitation des ressources.

Ce volet porte sur les **Temps de transitions**. Ce thème connaît un regain d'attention à l'échelle Planétaire. La transition est une modification structurelle profonde des modes de production et de consommation des ressources naturelles. Elle est considérée aujourd'hui essentiellement à travers la consommation des énergies, comme les débats nationaux décentralisés à la suite du Grenelle de l'environnement l'ont montré dans les années 2010. L'idée de « transition énergétique » est apparue au milieu des années 1970 pour atténuer l'impact psychologique de la « crise énergétique » de la fin annoncée des énergies fossiles, et proposer une alternative pour préserver la croissance économique. Dire « transition » plutôt que « crise » rend le futur moins anxiogène tout en donnant l'impression d'une gestion maîtrisée des changements qui s'imposent. Jean-Baptiste Fressoz rappelle toutefois qu'« il n'y a en fait jamais eu de transition énergétique... L'histoire de l'énergie n'est pas celle de transitions, mais celle d'additions successives de nouvelles sources d'énergie primaire. L'erreur de perspective tient à la confusion entre relatif et absolu, entre local et global ». Pour se libérer de l'idée de transition, l'histoire de l'énergie doit abandonner ses terrains classiques et étudier les situations historiques passées, où des sociétés ont été contraintes de modifier leur consommation de ressources. Car c'est aussi les préoccupations liées à l'accès à l'eau potable et, dans les industries de hautes technologies, aux métaux rares, ce qui hypothèque déjà les nouvelles économies et les sociétés d'avenir. La transition se fait crise de civilisation suscitant deux réactions opposées, la recherche d'un monde d'avant et la fuite en avant sans se préoccuper de ce que sera l'existence des générations futures.


BUDGET PREVISIONNEL 2023

CHARGES		PRODUITS	
Repas	500 €	Département du Nord	1 000 €
Défraiements transports	1 000 €		
Convivialité	100 €	CRISS	1 000 €
Communication	400 €		
TOTAL	2 000 €	TOTAL	2 000 €

MONTANT PROPOSE : 1 000 €

**COMMISSION PERMANENTE DU 18 DECEMBRE 2023
MONUMENTS HISTORIQUES - OBJETS MOBILIERS - TABLEAU RECAPITULATIF**

Annexe 6

Arrondissement	Maitrise d'ouvrage	Monument/objet mobilier	Montant d'opération (HT)	Taux applicable	Montant de la subvention
Dunkerque	Commune de Hazebrouck	<p>Etude préalable à la restauration du maître-autel et de son retable</p> 	11 186,50	65,0%	7 271,23
Montant total			11 186,50	7 271,23 €	

AIDE AUX TRANSPORTS - COLLEGE AU CINEMA 2022-2023

VILLE DU COLLÈGE	NOM DU COLLÈGE	SALLE DE CINEMA	VILLE SALLE DE CINÉMA	SUB/DISTANCE	TOTAL ELEVES	TARIF
MARCHIENNES	Collège Marguerite Yourcenar	IDEAL JACQUES TATI	ANICHE	4,00 €	95	380,00 €
MASNY	Collège Robert Desnos	IDEAL JACQUES TATI	ANICHE	4,00 €	122	488,00 €
NIEPPE	Collège Jeanne de Constantinople	LES LUMIERES	ARMENTIÈRES	4,00 €	108	432,00 €
PÉRENCHIES	Collège Jacques Monod	LES LUMIERES	ARMENTIÈRES	4,00 €	98	392,00 €
PÉRENCHIES	Collège Sainte-Marie	LES LUMIERES	ARMENTIÈRES	4,00 €	84	336,00 €
AVESNELLES	Collège Renaud-Barrault	CAMEO	AVESNES-SUR-HELPE	4,00 €	133	532,00 €
LANDRECIÉS	Collège Dupleix	CAMEO	AVESNES-SUR-HELPE	4,00 €	252	1 008,00 €
SAINS DU NORD	Collège Jean Rostand	CAMEO	AVESNES-SUR-HELPE	4,00 €	45	180,00 €
AVESNES-LES-AUBERT	Collège Paul Langevin	LE PALACE	CAMBRAI	4,00 €	122	488,00 €
CAMBRAI	Collège Lamartine	LE PALACE	CAMBRAI	2,30 €	126	289,80 €
IWUY	Collège Jean Moulin	LE PALACE	CAMBRAI	4,00 €	75	300,00 €
MASNIÈRES	Collège Jacques Prévert	LE PALACE	CAMBRAI	4,00 €	46	184,00 €
SOLESMES	Collège Saint-Exupéry	MILLENIUM	CAUDRY	4,00 €	87	348,00 €
WALINCOURT-SELVIGNY	Collège François Villon	MILLENIUM	CAUDRY	4,00 €	102	408,00 €
BERGUES	Collège Wenceslas Cobergher	STUDIO DU HERRISSON	COUDEKERQUE-BRANCHE	4,00 €	67	268,00 €
CAPPELLE-LA-GRANDE	Collège Maxence Van Der Meersch	STUDIO DU HERRISSON	COUDEKERQUE-BRANCHE	4,00 €	41	164,00 €
COUDEKERQUE-BRANCHE	Collège du Westhoek	STUDIO DU HERRISSON	COUDEKERQUE-BRANCHE	2,30 €	86	197,80 €
HONDSCHOOTE	Collège Lamartine	STUDIO DU HERRISSON	COUDEKERQUE-BRANCHE	4,00 €	178	712,00 €
HONDSCHOOTE	Collège Saint-Joseph	STUDIO DU HERRISSON	COUDEKERQUE-BRANCHE	4,00 €	43	172,00 €
ESCAUDAIN	Collège Félicien Joly	MEGARAMA	DENAIN	4,00 €	122	488,00 €
PECQUENCOURT	Collège intercommunal Maurice Schumann	MAJESTIC	DOUAI	4,00 €	95	380,00 €
PECQUENCOURT	Collège intercommunal Maurice Schumann	TANDEM HIPPODROME	DOUAI	4,00 €	43	172,00 €
ROOST-WARENDIN	Collège Docteur Ernest Schaffner	MAJESTIC	DOUAI	4,00 €	62	248,00 €
ROOST-WARENDIN	Collège Docteur Ernest Schaffner	TANDEM HIPPODROME	DOUAI	4,00 €	18	72,00 €
WAZIERS	Collège Romain Rolland	MAJESTIC	DOUAI	4,00 €	38	152,00 €
WAZIERS	Collège Romain Rolland	TANDEM HIPPODROME	DOUAI	4,00 €	81	324,00 €
ARLEUX	Collège Val de la Sensée	MAJESTIC	DOUAI	4,00 €	55	220,00 €
AUBY	Collège Victor Hugo	TANDEM HIPPODROME	DOUAI	4,00 €	84	336,00 €
DOUAI	Collège André Canivez	MAJESTIC	DOUAI	2,30 €	58	133,40 €
DOUAI	Collège André Streinger	MAJESTIC	DOUAI	2,30 €	91	209,30 €
DOUAI	Collège André Canivez	TANDEM HIPPODROME	DOUAI	2,30 €	35	80,50 €
BOUCHAIN	Collège de l'Ostrevant	L'IMAGINAIRE	DOUCHY-LES-MINES	4,00 €	103	412,00 €
THIANT	Collège Jean-Jacques Rousseau	L'IMAGINAIRE	DOUCHY-LES-MINES	4,00 €	130	520,00 €
BERGUES	Collège Saint-Winoc	STUDIO 43	DUNKERQUE	4,00 €	103	412,00 €
DUNKERQUE	Collège Gaspard Malo	STUDIO 43	DUNKERQUE	2,30 €	204	469,20 €
DUNKERQUE	Collège Jean Deconinck	STUDIO 43	DUNKERQUE	2,30 €	152	349,60 €
DUNKERQUE	Collège Jean Zay	STUDIO 43	DUNKERQUE	2,30 €	115	264,50 €
DUNKERQUE	Collège Lucie Aubrac	STUDIO 43	DUNKERQUE	2,30 €	74	170,20 €
DUNKERQUE	EPID VAUBAN	STUDIO 43	DUNKERQUE	2,30 €	68	156,40 €
TRÉLON	Collège Denis Saurat	LE PALACE	FOURMIES	4,00 €	126	504,00 €
SAINT-POL-SUR-MER	Collège Sacré-Coeur	VARLIN	GRANDE-SYNTHE	4,00 €	190	760,00 €
BOURBOURG	Collège Jean Jaurès	SPORTICA	GRAVELINES	4,00 €	89	356,00 €
GRAND-FORT-PHILIPPE	Collège Jean Monnet	SPORTICA	GRAVELINES	4,00 €	44	176,00 €
LOON-PLAGE	Collège Jean Rostand	SPORTICA	GRAVELINES	4,00 €	154	616,00 €
HAUTMONT	Collège Pierre de Ronsard	LE PARADISO	HAUTMONT	2,30 €	177	407,10 €
CASSEL	Collège Robert le Frison	ARCS-EN-CIEL	HAZEBROUCK	4,00 €	152	608,00 €

LAMBERSART	Collège Lavoisier	ANDRE MALRAUX	LAMBERSART	2,30 €	73	167,90 €
POIX-DU-NORD	Collège Montaigne	SELECT	LE CATEAU-CAMBRESIS	4,00 €	44	176,00 €
BERLAIMONT	Collège Gilles de Chin	THÉÂTRE DES 3 CHÊNES	LE QUESNOY	4,00 €	97	388,00 €
LYS-LEZ-LANNOY	Collège Gambetta	AMICAL CINE	LEERS	4,00 €	296	1 184,00 €
LYS-LEZ-LANNOY	Etablissement régional d'enseignement adapté Colette Magny	AMICAL CINE	LEERS	4,00 €	26	104,00 €
WATTRELOS	Collège Emile Zola	AMICAL CINE	LEERS	4,00 €	73	292,00 €
WATTRELOS	Collège Pablo Néruda	AMICAL CINE	LEERS	4,00 €	44	176,00 €
WATTRELOS	Collège Saint Joseph - La Salle	AMICAL CINE	LEERS	4,00 €	154	616,00 €
FACHES-THUMESNIL	Collège Jean Zay	METROPOLE	LILLE	4,00 €	98	392,00 €
LESQUIN	Collège Théodore Monod	METROPOLE	LILLE	4,00 €	130	520,00 €
LILLE	Collège Boris Vian	METROPOLE	LILLE	2,30 €	247	568,10 €
LILLE	Collège Claude Lévi-Strauss	METROPOLE	LILLE	2,30 €	73	167,90 €
LILLE	Collège Guy Mollet	METROPOLE	LILLE	2,30 €	108	248,40 €
LILLE	Collège Louise Michel	METROPOLE	LILLE	2,30 €	156	358,80 €
LILLE	Collège Miriam Makeba	METROPOLE	LILLE	2,30 €	103	236,90 €
LILLE	Collège Saint-Joseph (sentier du curé)	METROPOLE	LILLE	2,30 €	100	230,00 €
LILLE	Lycée horticole et agricole de Lomme	METROPOLE	LILLE	4,00 €	9	36,00 €
LOMME	EREA (établissement régional d'enseignement adapté Nelson Mandela)	METROPOLE	LILLE	4,00 €	21	84,00 €
LOOS	Collège professeur Albert Debeyre	METROPOLE	LILLE	4,00 €	189	756,00 €
LOOS	IME l'Eveil	METROPOLE	LILLE	4,00 €	60	240,00 €
MONS-EN-BAROEUL	Collège Lacordaire	METROPOLE	LILLE	4,00 €	234	936,00 €
RONCHIN	Collège Anatole France	METROPOLE	LILLE	4,00 €	154	616,00 €
RONCHIN	Collège Gernez Rieux	METROPOLE	LILLE	4,00 €	66	264,00 €
SECLIN	Lycée pro. les Hauts-de-Flandre	METROPOLE	LILLE	4,00 €	24	96,00 €
WATTIGNIES	Collège Jean Moulin	METROPOLE	LILLE	4,00 €	155	620,00 €
LA MADELEINE	Collège Yvonne Abbas	LE PONT DES ARTS	MARCQ-EN-BAROEUL	4,00 €	156	624,00 €
MARCQ-EN-BAROEUL	Collège du Lazaro	LE PONT DES ARTS	MARCQ-EN-BAROEUL	2,30 €	253	581,90 €
MARCQ-EN-BAROEUL	Collège Rouges Barres	LE PONT DES ARTS	MARCQ-EN-BAROEUL	2,30 €	116	266,80 €
MARQUETTE-LEZ-LILLE	Collège professeur Albert Debeyre	LE PONT DES ARTS	MARCQ-EN-BAROEUL	4,00 €	226	904,00 €
SAINT-ANDRÉ-LEZ-LILLE	Collège Jean Moulin	LE PONT DES ARTS	MARCQ-EN-BAROEUL	4,00 €	105	420,00 €
FEIGNIES	Collège Jean Zay	OCINE	MAUBEUGE	4,00 €	74	296,00 €
MAUBEUGE	Collège Vauban	OCINE	MAUBEUGE	2,30 €	167	384,10 €
ESTAIRES	Collège du Sacré-Coeur	ESPACE CULTUREL ROBERT HOSSEIN	MERVILLE	4,00 €	211	844,00 €
ESTAIRES	Collège Henri Durez	ESPACE CULTUREL ROBERT HOSSEIN	MERVILLE	4,00 €	117	468,00 €
BONDUES	Collège la Croix Blanche	GERARD PHILIPPE	RONCQ	4,00 €	233	932,00 €
ROUBAIX	Collège Baudelaire	DUPLEXE	ROUBAIX	2,30 €	94	216,20 €
ROUBAIX	Collège Jean Baptiste Lebas	DUPLEXE	ROUBAIX	2,30 €	213	489,90 €
ROUBAIX	Collège Maxence Van Der Meersch	DUPLEXE	ROUBAIX	2,30 €	118	271,40 €
ROUBAIX	Collège Saint-Michel	DUPLEXE	ROUBAIX	2,30 €	248	570,40 €
ROUBAIX	Collège Théodore Monod	DUPLEXE	ROUBAIX	2,30 €	100	230,00 €
ROUBAIX	Lycée professionnel Louis Loucheur	DUPLEXE	ROUBAIX	2,30 €	12	27,60 €
MORTAGNE-DU-NORD	Collège Fernig	CIN'AMAND	SAINT-AMAND-LES-EAUX	4,00 €	73	292,00 €
SAINT-AMAND-LES-EAUX	Collège Moulin Blanc	THEATRE DES SOURCES	SAINT-AMAND-LES-EAUX	2,30 €	333	765,90 €
VIEUX-CONDÉ	Collège Jean Jaurès	CIN'AMAND	SAINT-AMAND-LES-EAUX	4,00 €	179	716,00 €
BEAUCAMPS-LIGNY	Collège Sainte-Marie	AGORA	SANTES	4,00 €	179	716,00 €
GONDECOURT	Collège Hergé	AGORA	SANTES	4,00 €	150	600,00 €
HAUBOURDIN	Collège Jules Ferry	AGORA	SANTES	4,00 €	88	352,00 €
LA BASSÉE	Collège Albert Schweitzer	AGORA	SANTES	4,00 €	47	188,00 €
PROVIN	Collège Dolet	AGORA	SANTES	4,00 €	115	460,00 €

SECLIN	Collège Immaculée Conception	AGORA	SANTES	4,00 €	420	1 680,00 €
SECLIN	Collège Jean Demailly	AGORA	SANTES	4,00 €	221	884,00 €
WAVRIN	Collège Notre-Dame	AGORA	SANTES	4,00 €	193	772,00 €
COUSOLRE	Collège Alfred Jennepin	CINE REX	SOLRE-LE-CHÂTEAU	4,00 €	34	136,00 €
CYSOING	Collège Paul Eluard	MODERN CINE	TEMPLEUVE	4,00 €	120	480,00 €
PONT-À-MARCQ	Collège Françoise Dolto	FOYER	THUMERIES	4,00 €	229	916,00 €
BONDUES	Collège Maxence Van Der Meersch de Nouveaux	FRESNOY	TOURCOING	4,00 €	155	620,00 €
TOURCOING	Collège Charles de Foucauld	UGC / LES ECRANS	TOURCOING	2,30 €	227	522,10 €
TOURCOING	Collège Lucie Aubrac	UGC / LES ECRANS	TOURCOING	2,30 €	295	678,50 €
TOURCOING	Collège Mendès France	UGC / LES ECRANS	TOURCOING	2,30 €	30	69,00 €
ANZIN	Collège Les Rochambelles	GAUMONT	VALENCIENNES	4,00 €	269	1 076,00 €
BEUVRAGES	Collège Paul Eluard	GAUMONT	VALENCIENNES	4,00 €	106	424,00 €
BRUAY-SUR-L'ESCAUT	Collège Jean Macé	GAUMONT	VALENCIENNES	4,00 €	98	392,00 €
ESCAUTPONT	Collège Jean Zay	GAUMONT	VALENCIENNES	4,00 €	47	188,00 €
PETITE-FORÊT	Collège Pierre Gilles de Gennes	GAUMONT	VALENCIENNES	4,00 €	130	520,00 €
QUIÉVRECHAIN	Collège Jehan Froissart	GAUMONT	VALENCIENNES	4,00 €	83	332,00 €
SAINT-SAULVE	Collège Lavoisier	GAUMONT	VALENCIENNES	4,00 €	86	344,00 €
SEBOURG	Collège Sainte-Anne	GAUMONT	VALENCIENNES	4,00 €	134	536,00 €
TRITH-SAINT-LÉGER	Collège Paul Langevin	GAUMONT	VALENCIENNES	4,00 €	66	264,00 €
VALENCIENNES	Collège Chasse royale	GAUMONT	VALENCIENNES	2,30 €	144	331,20 €
VALENCIENNES	Collège Jean Baptiste Carpeaux	GAUMONT	VALENCIENNES	2,30 €	315	724,50 €
VALENCIENNES	Collège Saint-Jean-Baptiste de La Salle	GAUMONT	VALENCIENNES	2,30 €	66	151,80 €
VALENCIENNES	Lycée polyvalent privé la Sagesse	GAUMONT	VALENCIENNES	2,30 €	0	0,00 €
LILLE	Collège Saint-Exupéry	KINO	VILLENEUVE D'ASCQ	4,00 €	160	640,00 €
LILLE	Collège Saint-Exupéry	MELIES	VILLENEUVE D'ASCQ	4,00 €	103	412,00 €
MONS-EN-BAROEUL	Collège Descartes	KINO	VILLENEUVE D'ASCQ	4,00 €	84	336,00 €
MONS-EN-BAROEUL	Collège Descartes	MELIES	VILLENEUVE D'ASCQ	4,00 €	91	364,00 €
MONS-EN-BAROEUL	Collège François Rabelais	MELIES	VILLENEUVE D'ASCQ	4,00 €	58	232,00 €
VILLENEUVE-D'ASCQ	Collège Simone de Beauvoir	MELIES	VILLENEUVE D'ASCQ	2,30 €	108	248,40 €
VILLENEUVE-D'ASCQ	Collège Camille Claudel	MELIES	VILLENEUVE D'ASCQ	2,30 €	144	331,20 €
CROIX	Collège Boris Vian	GERARD PHILIPPE	WASQUEHAL	4,00 €	264	1 056,00 €
WASQUEHAL	Collège Albert Calmette	GERARD PHILIPPE	WASQUEHAL	2,30 €	111	255,30 €
TOTAL					15 505	53 282,00 €

AR	type	zone	Nom de l'établissement	Ville	Niveaux participants (pratique artistique principale)	Nombre de collégiens concernés par la pratique artistique principale	Nombre total de collégiens tout niveau touchés par la résidence	Titre du projet	Thématique éducative ou culturelle travaillée grâce au projet de résidence	Discipline.s artistique.s mise.s en jeu dans le projet	Artiste, Compagnie ou structure culturelle	Nombre total d'heures de présence des artistes	Résumé du projet	Budget total du projet	Montant de la subvention demandée au Département par le collège	Proposition de subvention
Valenciennes	Public	REP+	Joséphine Baker	Valenciennes	5ème	120	200	Vous êtes ici	Développement durable, espace public, éphémère, le logo, le territoire, l'implantation du collège dans le quartier, jeux d'optique	arts plastiques	Vincent Herlemont	50 h	Plusieurs réalisations sont prévues pour cette résidence d'une durée de six mois (de janvier à juin 2024). Les réalisations in situ et éphémères seront menées avec des élèves du collège Joséphine Baker à Valenciennes autour du logo « Vous êtes ici » que l'on trouve généralement sur les plans. 1- Après un inventaire le plus exhaustif possible des logos "Vous êtes ici" sur les plans qui se trouvent dans le collège, les élèves dessineront de mémoire (sur la base de leurs déplacements et itinéraires), une cartographie de l'établissement et de son environnement (quartier). 2- Une ou plusieurs (selon la durée de réalisations et de l'avancement du projet) des anamorphoses seront réalisées dans les espaces communs intérieurs (couloir, cage d'escalier...) empruntés par les élèves et le personnel de l'établissement. Travail effectué avec de l'adhésif rouge pour ne pas dégrader les supports sur lesquels nous interviendrons. Les lieux d'interventions seront choisis avec les élèves. Anamorphose : Œuvre, graphique ou picturale, dont les formes sont distordues de telle manière qu'elle ne reprenne sa configuration véritable qu'en étant regardée sous un angle particulier. 3-Un immense logo « Vous êtes ici » sera réalisé dans la cour du collège. Il sera effectué à partir de matériaux de récupération (carton et objets divers) peints en rouge et posés à même le sol. Une prise de vue vidéo par drone permettra de garder une trace de ce travail éphémère.	5 311,00	4 000,00	4 000
Valenciennes	public	REP+	Turgot	Denain	5ème/4ème/3ème	420	420	Poésie numérique	Pendant la résidence, de nombreuses thématiques liées au parcours citoyen seront travaillées : pour le projet identité numérique, il s'agira de travailler sa présence numérique, notamment sur les réseaux, lors des séances avec les élèves de 5è. Un court-métrage sera également créé sur une thématique engagée, à définir avec les élèves (harcèlement, égalité f/g...). De plus, le travail avec la classe de 3è atelier audiovisuel est un travail EMC/EMI/PEAC. En effet, les élèves choisissent des thèmes engagés, tout au long de l'année, qui sont transformés en créations audiovisuelles (vidéo, photo, son...). Il s'agirait donc d'une résidence qui traitera de différentes thématiques engagées via le contenu audiovisuel.	Photographie, vidéo, écriture, numérique... Les différents domaines de compétence de l'association seront mis en oeuvre.	Losange Noir	50 h	Le projet "poésie numérique" permettrait d'articuler la création audiovisuelle avec des thématiques disciplinaires étudiées par les élèves, afin de renforcer leur motivation, le climat scolaire. Des temps de médiation collective seront également proposés pour tout le collège, afin que l'établissement complet s'intègre dans une démarche artistique numérique au cours de cette semaine de janvier.	5 227,00	4 520,00	4520
Avesnes	public	rurale	Jean Rostand	Sains du Nord	6ème + élèves de la chorale des 4 niveaux	100	250	Dessine-moi une partition !	Lien entre les Arts, S'exprimer à travers le geste vocal et le geste créatif et visuel, égalité fille/garçon, tolérance, s'écouter, se respecter, s'entendre, créer un projet commun	Arts plastiques et Musique, Théâtre vocal	l'inter(s)jisse - Faire, être et vivre ensemble par les pratiques artistiques	81 h	Travail sur l'expression libre des émotions ressenties que les musiques procurent. Trouver un lien entre la représentation visuelle et l'expression musicale et sonore, surtout vocale. Créer des partitions colorées qui représentent le mouvement sonore, le geste vocal.	5 126,00	5 000,00	5000
Cambrai	Public	Rurale	Jacques Prevert	Masnières	6ème/4ème	113	113	CLICTATURE	Sensibilisation sur l'hyperprésence des écrans dans notre société.	Lecture et écriture rap beat-box danse	Compagnie Racines Carrées	70 h	Ancré dans ce monde sur connecté dans lequel nous sommes immergés nous amènerons les élèves à se questionner par l'écriture et le mouvement sur l'impact des réseaux sociaux, d'un like, d'un email... Questions qui pourront être étudiées au travers la création d'une création chorégraphique et celle d'un clip vidéo. " jeux en réseau, relation virtuelle... nous n'avions jamais eu autant de likes et d'amis, jamais vu brasser autant d'informations et d'images que via la TOILE "	6 063,37	5 000,00	5000
Douai	Public	REP+	Gayant	Douai	5ème/4ème	240	280	Je te constelle, tu me planètes	Vivre ensemble, confiance en soi, découverte du territoire.	Arts plastiques, photographie, arts numériques.	Sébastien Hildebrand	57 h	La résidence artistique a pour principal objectif de tisser des liens entre les élèves du collège Romain Rolland de Waziers et ceux du collège Gayant de Douai Frais Marais. Malgré la proximité géographique de ces deux établissements, il existe une frontière invisible qui sépare nos élèves. Notre ambition est de transcender cette barrière en mettant en place une résidence artistique axée sur la création d'œuvres par les élèves, visant à mettre en lumière leurs points communs.	4 150,00	4 150,00	4150

Lille	Public	REP+	Maxence Van Der Meersch	Roubaix	6ème/3ème	200	200	"L'Éveil des Monstres : Thérémine, beatbox et mythologie"	Confiance en soi, tolérance, émancipation	Musique : beatbox, thérémine, musique électronique, mise en voix, écriture et composition.	Association ARA – Autour des Rythmes Actuels	53 h	Le collège est inévitablement associé à l'adolescence, il est le passage de tout enfant qui grandit. Or c'est une période complexe dans le rapport à l'autre et à soi. Accompagné.es de deux musicien.nes et au travers de l'imaginaire du monstre, les élèves vont chercher à se réapproprié celui ou celle qu'ils sont et à apprivoiser l'autre. Beatbox, thérémine et musique électronique vont libérer la parole en les embarquant dans des pratiques musicales très actuelles, en lien avec leur quotidien marqué par le numérique.	4 984,00	4 984,00	1304
Avesnes	Public	Rurale	Jean Lemaire De Belges	Bavay	5ème	585	735	"Sur les Pas de PATRICIA"	thématique éducative (prendre part à un projet de groupe, en valorisant chaque projet individuel), thématique culturelle (histoire de l'art, connaissances sur la Renaissance italienne et renforcement des programmes scolaires), tolérance, altérité, inclusion, savoir-être, égalité garçon/fille, autonomie, partage et ouverture du projet à l'environnement scolaire, vernissage.	Patrimoine, Architecture, Histoire, Histoire de l'art, Arts plastiques, Lettres, Technologies numériques	PATRICIA JEANNE DELMOTTE	50 h	Pratique artistique avec les élèves et/ou le partage d'un processus de création qui aboutit à la production d'une œuvre participative et temps de médiation culturelle rayonnant dans la vie du collège (exposition, valorisation et restitution). Une sortie culturelle au Musée sera organisée au Louvre Paris en avril pour découvrir le Quattrocento et 10 grands chefs d'œuvre (culture générale). Un voyage à Florence est prévu pour le groupe FLORENCE de 20 élèves dans le prolongement de la résidence d'artiste.	4 607,68	4 607,68	4607,68
Douai	Public	Rurale	Jean Moulin	Flines lez Raches	5ème	312	372	Ainsi parlent les livres !	La résidence s'articule autour de la réalisation de personnages-livres et, par extension, du contenu des livres en question. Aussi, une multitude des thèmes peut être abordé par les élèves selon le livre choisi mais aussi suivant le désir de l'élève : le réchauffement climatique – si c'est un livre de science, la beauté d'un geste- si c'est un livre de poésie, la diversité- si c'est un livre de sociologie... Les thématiques les plus anodines abordées par les élèves recèlent assurément une profondeur qui résonne avec leurs perceptions du monde, leurs questions ou leurs craintes. L'accompagnement artistique des élèves tentera de mettre à jour ces thématiques qui se frictionnent avec leurs réels.	Arts de la marionnette, écriture	BabelFish Compagnie	50 H (Pratiques artistiques : 2 intervenant s pour 24h de pratiques artistiques (2x12h) Restitution : 2 intervenant s pour 4h de restitution (8h) (2 représentati ons soit 4h (2x2h) consacré aux répétitions	"Ainsi parlent les livres" est un projet de résidence s'appuyant sur l'idée que les livres sont vivants, prennent la parole et sont traversés d'émotions. Cette résidence combinant les arts de la marionnette et les arts plastiques, la science et la littérature se veut à la fois ludique et rigoureuse. Elle va permettre des rencontres à géométrie variable de nombreuses classes avec la démarche créative d'un artiste autour d'un objet familier et pourtant sans pareil : Le Livre.	7 616,45	5 000,00	5000
Lille	Public	REP+	Rosa Parks	Roubaix	6ème	96	96	Condition Plastique / Precious Plastic	Développement durable	Design	La Condition Publique	58 h	Il s'agit d'explorer la thématique du recyclage plastique à travers un projet de résidence artistique. Frederic Bonin et Benjamin Boypa envisagent de fusionner art, éducation et durabilité pour sensibiliser la communauté à l'importance du recyclage plastique et créer des œuvres significatives.	16 252,40	16 252,40	5000
Lille	Public	REP+	Boris Vian	Lille	6ème	156	177	Sur les pas de Louis XIV	patrimoine, inclusion, savoir-être (travail en collectif, investissement dans un projet)	Pour le projet en général : musique, danse, arts plastiques, écriture, théâtre) / Pour le projet RESAC : arts plastiques, art cinématographique, stop motion, photographie	Bandini Films	73 h	Pour un spectacle de grande ampleur, intitulé « Sur les pas de Louis XIV », créé par deux classes de 6ème, les élèves allophones et une classe de CM2, l'artiste Justine Vuylstekker et les élèves concernés fabriqueront les décors grâce aux techniques traditionnelles d'animation (papier découpé, pastel gras, sable, pâte à modeler ...) en lien étroit avec les autres artistes intervenants. Pendant ce temps de résidence, l'artiste sensibilisera tous les élèves de 6ème aux différentes techniques d'animation.	5 000,00	5 000,00	5000
Lille	Privé	Rurale	Sainte Marie	Beaucamps Ligny	3ème	324	324	À L'ÉPREUVE DE L'IMAGE	-Image de soi / Regard sur l'autre - Égalités : fille/garçon, sociales, ethniques... Tolérance & respect - Utilisations des outils numériques et/ou de prises de vue -Points de vue sur le monde	Art cinématographique & audiovisuel	ALPHAFILMS	58 h	Sur cette résidence, il est prévu de tourner avec les élèves deux films courts en partant de l'idée du screenest (« bout d'essai », permettant de déterminer la photogénie et de mettre à l'épreuve la qualité de jeu d'un acteur ou d'une actrice pressenti(e) pour un film). Cet exercice permettra aux élèves de s'immerger dans une création cinématographique portant sur la quête d'identité.	5 480,00	5 000,00	5000

Avesnes	public	rurale	Dupleix	Landrecies	6ème	504	754	Cadastres exquis, des cartes, des territoires et des mots	développement durable, écologie, aménagement du territoire, savoir-être, autonomie	arts plastique, éducation musicale, littérature, orientation	Anne Brochot	84 h	Projet interdisciplinaire qui propose à une classe de 6ème coopérative de travailler en SVT, Géographie, Mathématiques, Lettres, Arts Plastiques et Education Musicale, autour des problématiques d'écologie, de développement durable et d'aménagement du territoire, afin que les élèves parviennent à la réalisation d'œuvres plastiques sensibles et raisonnées, donnant à voir une image de leur territoire futur, respectueux de leur environnement naturel.	7 704,71	4 965,00	4965
Camrai	public	rurale	Jean Rostand	Cateau-Cambrésis	les 4 niveaux	188	216	GAIA - Forêt de colibri	Développement durable, écologie, le vivre ensemble, citoyenneté, autonomie	Arts plastiques, scénographie	Benjamin Duquenne: Harmonia Gama	86 h	Dans le cadre de projet GAIA et plus précisément de la résidence d'artiste, les élèves seront invités par le biais de rencontres avec l'artiste à créer une exposition parlant de l'urgence climatique. La légende du colibri, une légende amérindienne: qui explique en substance que chacun à son échelle peut aider à la préservation de la planète. Notre exposition sera centrée sur une forêt brûlée mais surtout qui renaît de ses cendres grâce à la solidarité et l'action de chacun. * Un jour, dit la légende, il y eut un immense incendie de forêt. Tous les animaux terrifiés, atterrés, observaient impuissants le désastre. Seul le petit colibri s'activait, allant chercher quelques gouttes avec son bec pour les jeter sur le feu. Après un moment, le tatou, agacé par cette agitation dérisoire, lui dit : « Colibri ! Tu n'es pas fou ? Ce n'est pas avec ces gouttes d'eau que tu vas éteindre le feu ! » Et le colibri lui répondit : « Je le sais, mais je fais ma part. »	8 285,49	5 000,00	5000
Lille	Public	REP+	Nina Simone	Lille	6ème/5ème	471	471	Par le théâtre, par la danse, (ré)incarner la nature	Ecologie, Inclusion (pratique artistique en UPE2A et en ULIS), tolérance	Arts de la scène: Théâtre et Danse	Compagnie Eolie Songe	92 h	S'inscrire dans la dynamique actuelle autour de l'éducation à l'environnement au sein de notre collège, en utilisant l'expérience artistique de la Danse et du Théâtre pour rendre sensible et faire résonner chez les élèves une prise de conscience écologique.	7 604,53	4 941,23	4941,23
Lille	Public	REP+	Mendes France	Tourcoing	Les 4 niveaux	262 + 190 soit 452 élèves	482 élèves	MIXTAPE#2 // Découverte des musiques actuelles au Collège Pierre Mendès France	A travers cette résidence musicale, nous cherchons à développer un projet autour de la tolérance, de l'égalité fille/garçon, de l'inclusion de tous. De plus, ce projet aura pour but d'amener un projet culturel dans le collège et d'inciter les élèves à connaître les structures culturelles de leur territoire.	La résidence sera tournée autour de la musique, avec différentes approches esthétiques (folk / pop / rock) mais également une approche plastique et numérique.	Association La Passerelle / Le Grand Mix - Scène de musiques actuelles labellisés de Tourcoing	121 h	Mixtape est un parcours de découverte des musiques actuelles au collège. Avec la complicité de trois artistes musiciens : Tim de Cœur Kaiju, Séverine de Accidente et Maxime de Coole Max, les élèves seront amenés à expérimenter une rencontre artistique hybride, mêlant pratique artistique et temps de rencontres/médiations des artistes présents au collège Pierre Mendès France.	7 400,00	5 000,00	5000
Dunkerque	Public	Rurale	Wenceslas Cobergher	Bergues	les 4 niveaux	253	253	Exploration du patrimoine et réinventions artistiques	Patrimoine (développement durable, recyclage, écologie, savoir-être, citoyenneté...)	Arts plastiques (installation, sculpture, techniques d'estampe et gravure, performance, dessin...) EMI	La Galerie d'Art Mobile La GAM	55 h	La Galerie d'Art Mobile déploie au sein même du collège toute son expertise et ses outils destinés aux élèves, dont l'emblématique équipement exposant les œuvres de l'artiste plasticienne originaire de Bretagne Meghan Maucherat de Longpré. Dans une démarche innovante, chaque niveau de la sixième à la troisième, s'engage dans une aventure créative des plus captivantes en s'inspirant du patrimoine proche.	7 508,10	5 000,00	3500
Dunkerque	Public	Rurale	Robert Le Frison	Cassel	les 4 niveaux	505	530	Projet Pinocchio	Le projet de résidence permettra de travailler sur l'inclusion (en effet le Collège Robert le Frison accueille des élèves allophone en ULIS, l'inclusion est donc primordiale). L'égalité et la tolérance seront aussi mises en avant afin de permettre aux groupes de vivre ensemble en travaillant sur un projet commun.	vidéo, arts de la scène, photos, marionnette	La Compagnie s'Appelle Reviens	54 h	En lien avec le spectacle Pinocchio(live)#3 d'Alice Laloy, cette résidence aura pour fil rouge les différentes représentations de la figure du pantin. Les élèves exploreront différents médiums tels que : la photographie, l'art de la marionnette, l'écriture et la pratique théâtrale. Ils seront ainsi conduits à expérimenter différents espaces, par le biais de la mise en scène photographique ou vidéo.	8 701,20	5 000,00	5000

Valenciennes	Public	Rurale	Fernig	Mortagne du Nord	5ème	157	232	BD 2D3D : Exploration du temps	Découverte du patrimoine culturel lié au Moyen Age	Arts plastiques / Lecture / Ecriture	Laurent Houssin	Pratique artistique : 54h / Médiation : 6H / Restitution (préparation de l'exposition avec les élèves + vernissage) 15h	Adaptation du lai de Marie de France « Bisclavret » en bande dessinée dans l'esprit de la Tapisserie de Bayeux en deux et trois dimensions présentée sous la forme d'une exposition immersive mobilisant les sens.	8 153,51	5 000,00	5000
Dunkerque	Public	Rurale	Jacques Prevert	Watten	3ème	509	509	Messages cryptés	Expression de soi	Musique, art numérique, art visuel	Collectif Otium / Membre du collectif d'Entrepreneurs OPTEOS	50 h	Au cours de ce projet, les élèves et leurs professeurs sont invités à prendre part à une aventure fictionnelle, sonore et visuelle. A travers cette histoire, les élèves vont découvrir d'autres moyens d'expression et de communication. Ils auront pour mission de réaliser des messages cryptés. Pour cela, ils seront accompagnés par les artistes du collectif Otium qui leur présenteront différents outils leur permettant de modifier leur voix, dessiner de la musique, ou encore de faire de la musique avec des images et des images avec de la musique. Les élèves découvrent que tous les moyens de communication classiques vont être amenés à disparaître, ils ont donc pour mission de créer des messages "cryptés" pour laisser une trace de leur classe !	6 533,25	5 000,00	5000
Dunkerque	Public	Rurale	Jules Verne	Grande Synthe	4ème	426	560	Un genre de correspondance	égalité fille/garçon, tolérance, rapport au corps	écriture, arts de la scène, musique	Compagnie Zaoum	70 h	Avec ce projet, la Compagnie Zaoum accompagnera tous les élèves de 4e du collège ainsi que les professeur-e-s dans la création d'une œuvre artistique en passant par la discussion, l'écriture et le jeu théâtral. La compagnie proposera par ailleurs à l'ensemble des autres niveaux des actions autour desquelles des discussions permettront de les intégrer de manière transversale au processus de recherche de cette résidence.	10 915,20	5 000,00	5000
													TOTAL	142 623,89	108 420,31	91 987,91

RESEAU DE DEVELOPPEMENT CULTUREL EN MILIEU RURAL

STRUCTURES	Subvention proposée pour le projet 2024
Communauté de communes du Pays Solesmois	22 500 €
Communauté de communes du Pays de Mormal	25 000 €
Communauté de communes Cœur d'Ostrevent	25 000 €
Communauté de communes des Hauts de Flandre	17 500 €
Communauté de communes de Flandre Intérieure	20 000 €
Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux	25 000 €
Association des rencontres Culturelles en Pévèle-Carembault	20 000 €
Association Le Fil et la Guinde (pour le territoire de la Vallée de la Lys et de la Haute-Deûle)	23 000 €
Association Les Scènes du Haut-Escaut	25 000 €
TOTAL	203 000 €

**AIDE A L'INFORMATISATION DES BIBLIOTHEQUES DANS LE CADRE DU PROJET
BIBLIOTHEQUE NUMERIQUE DE REFERENCE**

PROPOSITION A LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 DECEMBRE 2023

ARRONDISSEMENT	COMMUNES	PROJET CULTUREL	SUBVENTION PROPOSEE
Avesnes sur Helpe	Mecquignies	Investissement BNR informatisation	3 153,02
Douai	Raimbeaucourt	Investissement BNR informatisation	3 035,83
Avesnes sur Helpe	Villers Pol	Investissement BNR informatisation	3 450,60
Dunkerque	Watten	Investissement BNR informatisation	4 309, 93
Dunkerque	Zegerscappel	Investissement BNR informatisation	3 479,12
Cambrai	Carnières	Investissement BNR informatisation	4 900,00
Avesnes	Salesches	Investissement BNR informatisation	2 761,35
TOTAL			25 089, 85 €

DEMANDE DE SUBVENTION 2023
Au titre de l'informatisation initiale des bibliothèques partenaires
De la MdN, dans le cadre du label Bibliothèque Numérique de Référence



OBJET DU PARTENARIAT

Nom	Mairie de Mecquignies (bibliothèque)	Arrondissement	Avesnes sur Helpe
Représentant.e légal.e	Frédéric ROMAIN (maire)	Commune	Mecquignies
Axe BNR de la Médiathèque départementale du Nord	<p>Dans le cadre de BNR, la MdN accompagne les bibliothèques partenaires lors de l'informatisation initiale. Cette informatisation correspond aux nouveaux enjeux des bibliothèques actuelles et des services attendus par la population. Sa mise en place permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> * De répondre aux usages, aux enjeux de société et être en phase avec les évolutions sociétales et technologiques (dématérialisation des services publics, lutte contre l'illectronisme, services numériques pour les usagers non-équipés...), * De rendre la bibliothèque attractive et performante pour tous les publics et répondre aux usagers (réponse aux attentes culturelles, sociales, citoyennes des habitants et lutte contre la fracture numérique, ...), * Une gestion plus efficace et plus rapide de la bibliothèque pour la commune et ses agents (salariés et bénévoles). <p>Il est rappelé que le contrat d'objectifs avec la MdN a été signé le 6 décembre 2022 et qu'à ce titre, la commune peut solliciter l'aide technique et financière du Département.</p>		

CONTEXTE S'INSCRIVANT DANS L'AXE BNR de la MdN

Mecquignies, commune de 720 habitants est située sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Mormal. Elle dispose d'une bibliothèque municipale gérée par une équipe de 4 bénévoles. Cette bibliothèque a été mise en arrêt durant la période COVID et la municipalité souhaite une nouvelle ouverture avec un fonds entièrement renouvelée en 2023. Ce service gratuit et ouvert à tous contribue aux loisirs, à l'information, à la culture et à la documentation. L'évolution des médiathèques, dans le domaine du numérique notamment, amène la commune et la bibliothèque à s'engager dans la modernisation des services pour les usagers et pour faciliter de manière globale la gestion de la bibliothèque. Accompagnée et soutenue par la MdN (site avesnois-valenciennois), dans le cadre du label Bibliothèque Numérique de Référence (BNR) obtenu en décembre 2021 ainsi que du Contrat d'objectifs du 6 décembre 2022, la commune de Mecquignies souhaite procéder à l'informatisation initiale de la bibliothèque. Cette informatisation se traduit par l'acquisition d'un SIGB (Système Intégré de Gestion des bibliothèques) incluant logiciel et formation et de l'acquisition de matériel informatique conforme aux nouveaux usages publics et professionnels : ordinateur professionnel et ses équipements (souris, imprimante, douchette).

BUDGET PREVISIONNEL sur DEVIS 2023

SIGB et Douchette	1 743,80 €
Formation	1 650,00 €
Matériels informatique :	547,48 €
<ul style="list-style-type: none"> • Ordinateur professionnel • Souris • Imprimante 	
TOTAL	3 941,28 €

SUBVENTION BNR

Montant informatisation :	3 941,28 €
Montant subvention 50% :	1 970,64 €
Bonifications 30% :	1 182,38 €
<ul style="list-style-type: none"> • Démarche de mise en réseau (10%) • Solidarité territoriale (5%) • Gratuité de l'inscription à la bibliothèque (5%) • Seuil d'ouverture hebdomadaire (8h) (5%) • Projet participant à la mise en œuvre de l'axe Nord Durable (5%) 	
Total subvention à 80 %	3 153,02 €

MONTANT SUBVENTION PROPOSÉ

3 153,02 €

DEMANDE DE SUBVENTION 2023
Au titre de l'informatisation initiale des bibliothèques partenaires
De la MdN, dans le cadre du label Bibliothèque Numérique de Référence



OBJET DU PARTENARIAT

Nom	Mairie de Raimbeaucourt (médiathèque)	Arrondissement	Douai
Représentant.e légal.e	Alain MENSION (maire)	Commune	Raimbeaucourt
Axe BNR de la Médiathèque départementale du Nord	<p>Dans le cadre de BNR, la MdN accompagne les bibliothèques partenaires lors de l'informatisation initiale de leurs collections. Cette informatisation correspond aux nouveaux enjeux des bibliothèques actuelles et des services attendus par la population. Sa mise en place permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> * De répondre aux usages nouveaux et d'être en phase avec les évolutions sociétales et technologiques (dématérialisation des services publics, lutte contre l'illectronisme, services numériques pour les usagers non-équipés...), * De rendre la bibliothèque attractive et performante pour tous les publics et répondre aux usagers (réponse aux attentes culturelles, sociales, citoyennes des habitants et lutte contre la fracture numérique...), * Une gestion plus efficace et plus rapide de la bibliothèque pour la commune et ses agents (salariés et bénévoles). <p>Il est rappelé que le contrat d'objectifs avec la MdN a été signé le 17 mars 2023 et qu'à ce titre, la commune peut solliciter l'aide technique et financière du Département.</p>		

CONTEXTE S'INSCRIVANT DANS L'AXE BNR de la MdN

Raimbeaucourt, commune de 4 008 habitants est située sur le territoire de Douaisis Agglo. Les raimbeaucourtois bénéficiaient d'une « Bibliothèque Pour Tous » payante. La commune s'est vu dotée depuis mars 2023 d'une nouvelle structure : le Lieu Multi Accueil qui abrite entre autre, une médiathèque municipale gérée par une équipe de 4 salariées dont 3 contractuelles à temps non complet. Ce service gratuit et ouvert à tous contribue aux loisirs, à l'information, à la culture et à la documentation. L'évolution des médiathèques, dans le domaine du numérique notamment, amène la commune et la médiathèque à s'engager dans la modernisation des services pour les usagers et pour faciliter la gestion de la bibliothèque. Accompagnée et soutenue par la MdN (site Lille-Douai), dans le cadre du label Bibliothèque Numérique de Référence (BNR) obtenu en décembre 2021 ainsi que du Contrat d'objectifs du 17 mars 2023, la commune de Raimbeaucourt souhaite procéder à l'informatisation initiale de sa bibliothèque. Cette informatisation se traduit d'une part, par l'acquisition d'un logiciel de bibliothèque couplé à un portail public ainsi qu'une adhésion à une assistance et d'autre part, de l'acquisition de matériel informatique conforme aux nouveaux usages publics et professionnels : ordinateur professionnel, logiciel bureautique, imprimante-copieur-scanner pour le public, tablette pour le public pour les ressources numériques, pistolet à codes-barres (matériel avec installation, configuration et mise en service).

BUDGET PREVISIONNEL sur DEVIS 2023

Logiciel de bibliothèque WATERBEAR + Portail public BOKEH : Plateforme Premium avec adhésion assistance	500 €
Matériel informatique :	3 836,90 €
<ul style="list-style-type: none"> • Ordinateur professionnel • Licences informatiques • Imprimante/copieur/scanner pour le public • Tablette pour le public pour Ressources numériques • Pistolet pour codes-barres • Forfait installation, configuration et mise en service 	
TOTAL	4 336,90 €

SUBVENTION BNR

Montant informatisation :	4 336,90 €
Montant subvention 50% :	2 168,45 €
Bonifications 20% :	867,38 €
<ul style="list-style-type: none"> • Solidarité territoriale (5%) • Gratuité de l'inscription à la bibliothèque (5%) • Seuil d'ouverture hebdomadaire au public supérieur au minimum requis dans le contrat d'objectif (5%) • Projet participant à la mise en œuvre de l'axe Nord Durable du Département (5%) 	
Total subvention à 70 %	3 035,83 €

MONTANT SUBVENTION PROPOSÉ : 3 035,83 €

DEMANDE DE SUBVENTION 2023
Au titre de l'informatisation initiale des bibliothèques partenaires
De la MdN, dans le cadre du label Bibliothèque Numérique de Référence.



OBJET DU PARTENARIAT

Nom	Mairie de Villers Pol (bibliothèque)	Arrondissement	Avesnes sur Helpe
Représentant.e légal.e	Olivier YZANIK (maire)	Commune	Villers Pol
Axe BNR de la Médiathèque départementale du Nord	<p>Dans le cadre de BNR, la MdN accompagne les bibliothèques partenaires lors de l'informatisation initiale. Cette informatisation correspond aux nouveaux enjeux des bibliothèques actuelles et des services attendus par la population. Sa mise en place permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> * De répondre aux usages, aux enjeux de société et être en phase avec les évolutions sociétales et technologiques (dématérialisation des services publics, lutte contre l'illectronisme, services numériques pour les usagers non-équipés,), * De rendre la bibliothèque attractive et performante pour tous les publics et répondre aux usagers (réponse aux attentes culturelles, sociales, citoyennes des habitants et lutte contre la fracture numérique, ...), * Une gestion plus efficace et plus rapide de la bibliothèque pour la commune et ses agents (salariés et bénévoles). <p>Il est rappelé que le contrat d'objectifs avec la MdN a été signé le 6 juillet 2022 et qu'à ce titre, la commune peut solliciter l'aide technique et financière du Département.</p>		

CONTEXTE S'INSCRIVANT DANS L'AXE BNR de la MdN

Villers Pol, commune de 1 276 habitants est située sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Mormal. Elle dispose d'une bibliothèque municipale gérée par une équipe de 4 bénévoles. Ce service gratuit et ouvert à tous contribue aux loisirs, à l'information, à la culture et à la documentation. L'évolution des médiathèques, dans le domaine du numérique notamment, amène la commune et la bibliothèque à s'engager dans la modernisation des services pour les usagers et pour faciliter de manière globale la gestion de la bibliothèque. Accompagnée et soutenue par la MdN (site avesnois-valenciennois), dans le cadre du label Bibliothèque Numérique de Référence (BNR) obtenu en décembre 2021 ainsi que du Contrat d'objectifs du 6 juillet 2022, la commune de Villers Pol souhaite procéder à l'informatisation initiale de la bibliothèque. Cette informatisation se traduit par l'acquisition d'un SIGB (Système Intégré de Gestion des bibliothèques) incluant logiciel et formation et de l'acquisition de matériel informatique conforme aux nouveaux usages publics et professionnels : ordinateur professionnel et ses équipements (souris, écran, imprimante, douchette).

BUDGET PREVISIONNEL sur DEVIS 2023

SIGB et Douchette	1 743,80 €
Formation	1 650,00 €
Matériels informatique :	1 207,00 €
<ul style="list-style-type: none"> • Ordinateur professionnel • Souris • Licences informatiques • Écran professionnel • Imprimante 	
TOTAL	4 600,80 €

SUBVENTION BNR

Montant informatisation :	4 600,80 €
Montant subvention 50% :	2 300,40 €
Bonifications 25% :	1 150,20 €
<ul style="list-style-type: none"> • Démarche de mise en réseau (10%) • Solidarité territoriale (5%) • Gratuité de l'inscription à la bibliothèque (5%) • Projet participant à la mise en œuvre de l'axe Nord Durable (5%) 	
Total subvention à 75 %	3 450,60 €

MONTANT SUBVENTION PROPOSÉ : 3 450, 60 €

DEMANDE DE SUBVENTION 2023
Au titre de l'informatisation initiale des bibliothèques partenaires
De la MdN, dans le cadre du label Bibliothèque Numérique de Référence



OBJET DU PARTENARIAT

Nom	Mairie de WATTEN	Arrondissement	DUNKERQUE
Représentant.e légal.e	Daniel DESCHODT (Maire)	Commune	WATTEN
Axe BNR de la Médiathèque départementale du Nord	<p>Dans le cadre de BNR, la MdN accompagne les bibliothèques partenaires lors de l'informatisation initiale. Cette informatisation correspond aux nouveaux enjeux des bibliothèques actuelles et des services attendus par la population. Sa mise en place permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> * De répondre aux usages, aux enjeux de société et être en phase avec les évolutions sociétales et technologiques (dématérialisation des services publics, lutte contre l'illectronisme, services numériques pour les usagers non-équipés,), * De rendre la bibliothèque attractive et performante pour tous les publics et répondre aux usagers (réponse aux attentes culturelles, sociales, citoyennes des habitants et lutte contre la fracture numérique, ...), * Une gestion plus efficace et plus rapide de la bibliothèque pour la commune et ses agents (salariés et bénévoles). <p>Il est rappelé que le contrat d'objectifs avec la MdN a été signé le 23 janvier 2023 et qu'à ce titre, la commune peut solliciter l'aide technique et financière du Département.</p>		

CONTEXTE S'INSCRIVANT DANS L'AXE BNR de la MdN

Watten, commune de 2 549 habitants est située sur le territoire de la Communauté de Communes des Hauts de Flandres (CCHF). Elle dispose d'une bibliothèque municipale gérée par une salariée. Ce service public gratuit et ouvert à tous (à raison de 17h d'ouverture par semaine) contribue aux loisirs, à l'information, à la culture et à la documentation. Au carrefour de ces enjeux culturels, sociaux et éducatifs, l'évolution des médiathèques dans le domaine du numérique notamment, amène la commune et la bibliothèque à s'engager dans la modernisation des services pour les usagers et pour faciliter de manière globale la gestion de la bibliothèque.

Accompagnée et soutenue par la MdN (site de Flandre), dans le cadre du label Bibliothèque Numérique de Référence (BNR) obtenu en décembre 2021 ainsi que du Contrat d'objectifs du 23 janvier 2023, la commune de WATTEN souhaite procéder à l'informatisation initiale de la bibliothèque pour moderniser l'accès aux services à la population (accès au catalogue, réservations,) et ainsi offrir une meilleure visibilité de l'offre culturelle.

Cette informatisation se traduit par l'acquisition d'un SIGB (Système Intégré de Gestion des bibliothèques), d'un portail (site internet) incluant logiciel et formation et de l'acquisition de matériel informatique conforme aux nouveaux usages publics et professionnels : ordinateur professionnel et ses équipements (souris, écran, imprimante, douchette).

BUDGET PREVISIONNEL sur DEVIS 2023

SIGB et Portail (incluant formation)	3 550,00 €
Personnalisation graphique	600,00 €
Matériels informatique :	2 480,66 €
<ul style="list-style-type: none"> • Ordinateur professionnel • Souris • Licences informatiques • Écran professionnel • Imprimante 	
TOTAL	6 630,66 €

SUBVENTION BNR

Montant informatisation :	6 630,66 € HT
Montant subvention 50% :	3 315,33 €
Bonifications 15 % :	994,60 €
<ul style="list-style-type: none"> • Solidarité territoriale (5%) • Gratuité de l'inscription à la bibliothèque (5%) • Seuil d'ouverture hebdomadaire (8h) (5%) 	
Total subvention à 65 %	4 309,93 €

MONTANT SUBVENTION PROPOSÉ : 4 309,93 €

DEMANDE DE SUBVENTION 2023
Au titre de l'informatisation initiale des bibliothèques partenaires
De la MdN, dans le cadre du label Bibliothèque Numérique de Référence



OBJET DU PARTENARIAT

Nom	Mairie de ZEGERSCAPPEL	Arrondissement	DUNKERQUE
Représentant.e légal.e	Chantal COMYN (Maire)	Commune	ZEGERSCAPPEL
Axe BNR de la Médiathèque départementale du Nord	<p>Dans le cadre de BNR, la MdN accompagne les bibliothèques partenaires lors de l'informatisation initiale. Cette informatisation correspond aux nouveaux enjeux des bibliothèques actuelles et des services attendus par la population. Sa mise en place permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> * De répondre aux usages, aux enjeux de société et être en phase avec les évolutions sociétales et technologiques (dématérialisation des services publics, lutte contre l'illectronisme, services numériques pour les usagers non-équipés...), * De rendre la bibliothèque attractive et performante pour tous les publics et répondre aux usagers (réponse aux attentes culturelles, sociales, citoyennes des habitants et lutte contre la fracture numérique, ...), * Une gestion plus efficace et plus rapide de la bibliothèque pour la commune et ses agents (salariés et bénévoles). <p>Il est rappelé que le contrat d'objectifs avec la MdN a été signé le 17 mai 2022 et qu'à ce titre, la commune peut solliciter l'aide technique et financière du Département.</p>		

CONTEXTE S'INSCRIVANT DANS L'AXE BNR de la MdN

Zegerscappel, commune de 1536 habitants est située sur le territoire de la Communauté de Communes des Hauts de Flandres (CCHF).

Elle dispose d'une bibliothèque municipale gérée par une équipe de bénévoles. Ce service public gratuit et ouvert à tous (à raison de 4h30 d'ouverture par semaine en 2022) contribue aux loisirs, à l'information, à la culture et à la documentation. Au carrefour de ces enjeux culturels, sociaux et éducatifs, l'évolution des médiathèques dans le domaine du numérique notamment, amène la commune et la bibliothèque à s'engager dans la modernisation des services pour les usagers et pour faciliter de manière globale la gestion de la bibliothèque.

Accompagnée et soutenue par la MdN (site de Flandre), dans le cadre du label Bibliothèque Numérique de Référence (BNR) obtenu en décembre 2021 ainsi que du Contrat d'objectifs du 17 mai 2022, la commune de ZEGERSCAPPEL souhaite procéder à l'informatisation initiale de la bibliothèque pour moderniser l'accès aux services à la population (accès au catalogue, réservations,) et ainsi offrir une meilleure visibilité de l'offre culturelle.

Cette informatisation se traduit par l'acquisition d'un SIGB (Système Intégré de Gestion des bibliothèques), d'un portail (site internet) incluant logiciel et formation et de l'acquisition de matériel informatique conforme aux nouveaux usages publics et professionnels : ordinateur professionnel et ses équipements (souris, écrans, imprimante, douchettes).

BUDGET PREVISIONNEL sur DEVIS 2023

PRODUITS

SIGB et Portail (incluant formation)	3 550,00 €
Personnalisation graphique	600,00 €
Matériels informatique :	2 175,67 €
<ul style="list-style-type: none"> • Ordinateur professionnel • Souris • Licences informatiques • Écran professionnel • Imprimante 	
TOTAL	6 325,67 €

SUBVENTION BNR

Montant informatisation :	6 325,67 € HT
Montant subvention 50% :	3 162,84 €
Bonifications 5 % :	316,28 €
<ul style="list-style-type: none"> • Solidarité territoriale (5%) 	
Total subvention à 55 %	3 479,12 €

MONTANT SUBVENTION PROPOSÉ : 3 479,12 €

DEMANDE DE SUBVENTION 2023
Au titre de l'informatisation initiale des bibliothèques partenaires
De la MdN, dans le cadre du label Bibliothèque Numérique de Référence



OBJET DU PARTENARIAT

Nom	Mairie de CARNIERES	Arrondissement	CAMBRAI
Représentant.e légal.e	Sandrine HOTTON (Maire)	Commune	CARNIERES
Axe BNR de la Médiathèque départementale du Nord	<p>Dans le cadre de BNR, la MdN accompagne les bibliothèques partenaires lors de l'informatisation initiale. Cette informatisation correspond aux nouveaux enjeux des bibliothèques actuelles et des services attendus par la population. Sa mise en place permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> * De répondre aux usages, aux enjeux de société et être en phase avec les évolutions sociétales et technologiques (dématérialisation des services publics, lutte contre l'illectronisme, services numériques pour les usagers non-équipés,) * De rendre la bibliothèque attractive et performante pour tous les publics et répondre aux usagers (réponse aux attentes culturelles, sociales, citoyennes des habitants et lutte contre la fracture numérique, ...), * Une gestion plus efficace et plus rapide de la bibliothèque pour la commune et ses agents (salariés et bénévoles). <p>Il est rappelé que le contrat d'objectifs avec la MdN a été signé le 1^{er} avril 2022 et qu'à ce titre, la commune peut solliciter l'aide technique et financière du Département.</p>		

CONTEXTE S'INSCRIVANT DANS L'AXE BNR de la MdN

Carnières, commune de 1 009 habitants est située sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis – Catésis (CA2C). Elle dispose d'une bibliothèque municipale gérée par une salariée. Ce service public gratuit et ouvert à tous (à raison de 9 h d'ouverture par semaine) contribue aux loisirs, à l'information, à la culture et à la documentation. Au carrefour de ces enjeux culturels, sociaux et éducatifs, l'évolution des médiathèques dans le domaine du numérique notamment, amène la commune et la bibliothèque à s'engager dans la modernisation des services pour les usagers et pour faciliter de manière globale la gestion de la bibliothèque.

Accompagnée et soutenue par la MdN (site du Cambrésis), dans le cadre du label Bibliothèque Numérique de Référence (BNR) obtenu en décembre 2021 ainsi que du Contrat d'objectifs du 1^{er} avril 2022, la commune de CARNIERES souhaite procéder à l'informatisation initiale de sa bibliothèque pour moderniser l'accès aux services à la population (accès au catalogue, réservations,) et ainsi offrir une meilleure visibilité de l'offre culturelle.

Cette informatisation se traduit par l'acquisition d'un SIGB (Système Intégré de Gestion des bibliothèques), d'un portail (site internet) incluant logiciel et formation et de l'acquisition de matériel informatique conforme aux nouveaux usages publics et professionnels : ordinateur professionnel, ordinateurs mis à disposition du public et ses équipements (souris, écran, imprimante, douchette).

BUDGET PREVISIONNEL sur DEVIS 2023

SIGB et Portail (incluant formation)	2 857,00 €
Matériels informatique :	5 491,50 €
<ul style="list-style-type: none"> • 6 ordinateurs portables avec souris et sacoches • 1 clavier sans fil • 6 licences informatiques 	
TOTAL	8 348,50 €

SUBVENTION BNR

Montant informatisation :	8 348,50 € HT
Montant subvention 50% :	3 500 € (50% du plafond de 7 000€)
Bonifications 20 % :	1 400 €
<ul style="list-style-type: none"> • Solidarité territoriale (5%) • Gratuité de l'inscription à la bibliothèque (5%) • Seuil d'ouverture hebdomadaire (8h) (5%) • Participation aux axe Nord Durable (5%) 	
Total subvention à 70 %	4 900 €

MONTANT SUBVENTION PROPOSÉ :

4 900 €

DEMANDE DE SUBVENTION 2023
Au titre de l'informatisation initiale des bibliothèques partenaires
De la MdN, dans le cadre du label Bibliothèque Numérique de Référence



OBJET DU PARTENARIAT

Nom	Mairie de Salesches (bibliothèque)	Arrondissement	Avesnes sur Helpe
Représentant.e légal.e	Patrick PIANA (maire)	Commune	Salesches
Axe BNR de la Médiathèque départementale du Nord	<p>Dans le cadre de BNR, la MdN accompagne les bibliothèques partenaires lors de l'informatisation initiale. Cette informatisation correspond aux nouveaux enjeux des bibliothèques actuelles et des services attendus par la population. Sa mise en place permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> * De répondre aux usages, aux enjeux de société et être en phase avec les évolutions sociétales et technologiques (dématérialisation des services publics, lutte contre l'illectronisme, services numériques pour les usagers non-équipés,) * De rendre la bibliothèque attractive et performante pour tous les publics et répondre aux usagers (réponse aux attentes culturelles, sociales, citoyennes des habitants et lutte contre la fracture numérique, ...), * Une gestion plus efficace et plus rapide de la bibliothèque pour la commune et ses agents (salariés et bénévoles). <p>Il est rappelé que le contrat d'objectifs avec la MdN a été signé en octobre 2023 et qu'à ce titre, la commune peut solliciter l'aide technique et financière du Département.</p>		

CONTEXTE S'INSCRIVANT DANS L'AXE BNR de la MdN

Salesches, commune de 330 habitants est située sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Mormal. Elle dispose d'une bibliothèque associative conventionnée avec la mairie gérée par une équipe de 4 bénévoles. Ce service gratuit et ouvert à tous contribue aux loisirs, à l'information, à la culture et à la documentation. L'évolution des médiathèques, dans le domaine du numérique notamment, amène la commune et la bibliothèque à s'engager dans la modernisation des services pour les usagers et pour faciliter de manière globale la gestion de la bibliothèque. Accompagnée et soutenue par la MdN (site avesnois-valenciennois), dans le cadre du label Bibliothèque Numérique de Référence (BNR) obtenu en décembre 2021 ainsi que du Contrat d'objectifs signé en octobre 2023, la commune de Salesches procède à l'informatisation initiale de la bibliothèque. Cette informatisation se traduit par l'acquisition d'un SIGB (Système Intégré de Gestion des bibliothèques) incluant logiciel et formation et de l'acquisition de matériel informatique conforme aux nouveaux usages publics et professionnels : ordinateur professionnel et ses équipements (souris, écran, imprimante, douchette).

BUDGET PREVISIONNEL SUR DEVIS 2023

SIGB	2 031,80 €
Formation	1 650,00 €
TOTAL	3 681,80 €

SUBVENTION BNR

Montant informatisation :	3 681,80 €
Montant subvention 50% :	1 840,90 €
Bonifications 25% :	920,45 €
<ul style="list-style-type: none"> • Démarche de mise en réseau (10%) • Solidarité territoriale (5%) • Gratuité de l'inscription à la bibliothèque (5%) • Projet participant à la mise en œuvre de l'axe Nord Durable (5%) 	
Total subvention à 75 %	2 761,35 €

MONTANT SUBVENTION PROPOSÉ : 2 761,35 €



Insertion Culture

CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DU NORD

ET

L'ASSOCIATION XXXXXXXX

INTRODUCTION :

La délibération du 22 mai 2017 présentant les nouvelles orientations de la politique culturelle départementale met la solidarité territoriale et sociale ainsi que l'innovation au cœur de son ambition. Souhaitant contribuer plus encore à un développement équilibré des territoires en matière culturelle, la politique culturelle repose son action sur trois axes stratégiques :

- 1) une culture départementale centrée sur le rôle de solidarité territoriale, en ayant une attention particulière aux territoires ruraux et aux territoires les moins dotés et structurés ;
- 2) une action orientée en faveur des publics prioritaires départementaux grâce aux actions de médiation ;
- 3) un soutien à l'innovation culturelle en faisant émerger des projets innovants et des pratiques innovantes dans l'utilisation des nouveaux outils.

La mise en œuvre des actions soutenues dans le cadre de la politique culturelle doit s'articuler avec les autres politiques départementales (aménagement du territoire, ruralité...). Ces nouvelles orientations seront déclinées progressivement par des délibérations opérationnelles qui viendront préciser la mise en œuvre des actions de la politique culturelle départementale.

La présente convention s'appuie sur la continuité des dispositifs antérieurs tout en tenant compte des axes de la nouvelle politique telle qu'adoptée le 22 mai 2017.

Dans cette logique, le Département poursuit son engagement auprès de ses publics prioritaires, au travers de dispositifs de médiation culturelle, et renouvelle son soutien aux actions s'inscrivant dans le dispositif d'insertion par la culture, considérant que les projets artistiques et culturels constituent un levier pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes fragilisées. Le dispositif d'insertion par la culture est identifié comme tel dans le Programme Départemental d'Insertion.

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

Entre le Département du Nord, représenté par Monsieur Christian POIRET, Président du Département du Nord, autorisé par délibération de la Commission Permanente du 18 décembre 2023

Et l'Association XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX, représentée par son Président, Monsieur XXXXXXXXX ;

Article 1 : Le Département du Nord renouvelle au titre de l'année 2023 son partenariat avec l'association XXXXXXXX.

Article 2 : En relation avec les orientations définies précédemment, le partenariat porte sur le programme d'activités 2022 du réseau insertion culture de coordination et de médiation culturelle sur le territoire de l'arrondissement de Cambrai :

- à destination des travailleurs sociaux et acteurs culturels du territoire : sensibiliser les travailleurs sociaux et référents R.S.A. à l'action culturelle comme levier de mobilisation des publics accompagnés, développer et renforcer le maillage territorial par la mise en réseau des acteurs culturels et sociaux et la mobilisation des ressources du territoire dans les actions culturelles, accompagner l'émergence de projets et favoriser les partenariats et conditions de leurs réalisations en suscitant une réflexion autour des besoins ou freins sociaux repérés ;

- à destination des publics : sensibiliser et mobiliser les personnes en insertion par des actions culturelles pour lutter contre l'isolement (levée des freins à la mobilité, participation à la vie culturelle du territoire), valoriser les savoir-faire et développer les compétences clés, développer l'estime de soi et la confiance en soi, remobiliser les personnes pour les remettre dans une perspective de recherche de formation, de projet professionnel ou d'emploi (utilisation et maîtrise des outils informatiques, émergence et mise en œuvre d'aspirations personnelles).

Article 3 : Ce projet culturel consistera à mener les actions suivantes en 2023 :

Article 4 : Le partenariat opérationnel sera le suivant :

Article 5 : Les moyens envisagés pour mettre en œuvre le projet sont les suivants :

Article 6 : Le budget prévisionnel du projet culturel est le suivant : XXXX

Article 7 : Le plan de communication envisagé pour mettre en œuvre ce projet culturel est le suivant :

Article 8 : Le Département et l'association XXXXXX conviennent d'un commun accord d'une évaluation quantitative et qualitative du projet qui comprendra :

1. Une évaluation des résultats obtenus par rapport aux objectifs opérationnels précédemment fixés.
2. Une évaluation de fonctionnement : efficience, qualité de l'organisation, déroulement, qualité et coût du service, degré de satisfaction des usagers recueilli par une méthode à déterminer préalablement.
3. Evaluation du partenariat.
4. Les effets imprévus observés.
5. L'émergence éventuelle de nouveaux besoins.
6. Les conséquences observables sur l'environnement.

L'association XXXXXXXXXX s'engage à tout mettre en œuvre pour permettre aux services départementaux d'être partie prenante de cette évaluation.

Cette évaluation se traduira par un bilan synthétique du projet et un bilan financier.

Article 9 : Le Département s'engage à financer le projet culturel à hauteur de XXXXXX € de la manière suivante :

L'association XXXXXXXXXX s'engage à fournir pour le 15 février 2024 :

- le bilan de l'opération financée en 2023 (résultats de l'activité et budget réalisé) pour le 31 mai 2023 ;
- les comptes de résultats et bilan financier de l'association pour l'année 2023 certifiés par le commissaire aux comptes

Article 10 : Le Département du Nord se réserve le droit de contrôler ou de faire contrôler, à tout moment, sur pièce, sur place et sans préavis, par toute personne désignée à cet effet, le déroulement ou l'effectivité des activités de l'association XXXXXXXXXX, ainsi que tous documents budgétaires et comptables.

Article 11 : S'il apparaît, y compris après expiration ou dénonciation de la présente convention, qu'une partie du financement départemental n'a pas été ou ne sera pas utilisée, ou bien qu'elle n'a pas été utilisée conformément aux obligations contractuelles ou réglementaires, le trop-perçu est reversé au Département.

Article 12 : Le soutien du Département du Nord à l'action visée à l'article 3 sera mis en valeur par l'association A.D.A.C.I, notamment dans tous documents destinés à ses membres et à son public par l'intégration du logo du Département du Nord et/ou par la mention écrite : « Action soutenue par le Département du Nord ».

Article 13 : La convention est conclue pour la durée nécessaire à l'exécution du projet culturel défini à l'article 3, soit un an.

Article 14 : La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre partie, par lettre recommandée avec accusé de réception, avec effet à l'expiration d'un délai de trois mois civils francs.

Article 15 : Le Tribunal Administratif de Lille est compétent pour juger des litiges relatifs à la présente convention.

Fait à Lille, le

Monsieur XXXXXX
Président de l'association
XXXXXXX

Le Président
du Département du Nord



Musées Thématiques

**CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DU NORD
ET
L'ASSOCIATION XXXX**

La délibération du 22 mai 2017 présentant les orientations de la politique culturelle départementale met la solidarité territoriale et sociale ainsi que l'innovation au cœur de son ambition. Souhaitant contribuer plus encore à un développement équilibré des territoires en matière culturelle, la politique culturelle repose son action sur trois axes stratégiques :

- 1) une culture départementale centrée sur le rôle de solidarité territoriale, en ayant une attention particulière aux territoires ruraux et aux territoires les moins dotés et structurés ;
- 2) une action orientée en faveur des publics prioritaires départementaux grâce aux actions de médiation ;
- 3) un soutien à l'innovation culturelle en faisant émerger des projets innovants et des pratiques innovantes dans l'utilisation des nouveaux outils.

La mise en œuvre des actions soutenues dans le cadre de la politique culturelle doit s'articuler avec les autres politiques départementales (aménagement du territoire, ruralité...).

La présente convention s'appuie sur la continuité des dispositifs antérieurs tout en tenant compte des axes de la politique telle qu'adoptée le 22 mai 2017.

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

Entre le Département du Nord, représenté par Monsieur Christian POIRET, Président du Département du Nord, autorisé par délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental du XXX ;

Et l'association XXX représentée par son/sa Président(e), Monsieur (Madame) XXX ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Le Département du Nord renouvelle au titre de l'année 2023 son partenariat avec l'association XXX.

Article 2 : En relation avec les orientations définies précédemment, le partenariat porte sur le programme d'activités 2023 :

-
-
-
-
-

Article 3 : Pour la réalisation de ces actions, le Département du Nord accorde à l'association XXX une subvention correspondant à 50% de l'aide envisagée pour l'année 2022, soit XXX €.

Une deuxième subvention pourrait être attribuée en 2023. Son montant sera arrêté définitivement par la Commission Permanente du Conseil départemental au regard du programme mis en œuvre par chaque structure, et au regard des activités entrant dans les orientations de la politique culturelle du Département. La subvention complémentaire sera attribuée après évaluations quantitative et qualitative des résultats obtenus grâce aux financements antérieurs et au vu des éléments prévisionnels d'activités et financiers pour 2022.

A cet effet, le Président s'engage à transmettre avant le 31 mai 2023 le compte de résultat et le bilan financier de l'année 2022 certifiés par le commissaire aux comptes et approuvés par l'Assemblée générale.

Article 4 : Le Département du Nord se réserve le droit de contrôler ou de faire contrôler, à tout moment, sur pièce, sur place et sans préavis, par toute personne désignée à cet effet, le déroulement ou l'effectivité des activités de l'association XXX, ainsi que tous documents budgétaires et comptables.

Article 5 : S'il apparaît, y compris après expiration ou dénonciation de la présente convention, qu'une partie du financement départemental n'a pas été ou ne sera pas utilisée, ou bien qu'elle n'a pas été utilisée conformément aux obligations contractuelles ou réglementaires, le trop-perçu est reversé au Département du Nord.

Article 6 : Le soutien du Département du Nord à l'action visée à l'article 2 sera mis en valeur par l'association XXX, notamment sur tous les supports de communication destinés à ses membres et à son public (affiches, plaquettes, flyers, site web, réseaux sociaux, etc.) par l'intégration du logo du Département du Nord et/ou par la mention écrite : « Action soutenue par le Département du Nord ».

Article 7 : La convention est conclue pour la durée nécessaire à l'exécution du projet culturel défini à l'article 2, soit un an.

Article 8 : La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre partie, par lettre recommandée avec accusé de réception, avec effet à l'expiration d'un délai de trois mois civils francs.

Article 9 : Le Tribunal Administratif de Lille est compétent pour juger des litiges relatifs à la présente convention.

Fait à Lille, le

Monsieur /Madame LLL
Président de l'association
XXX

Président
du Département du Nord



CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DU NORD

ET

XXX

INTRODUCTION :

Sur le même principe que les dispositifs d'éducation à l'image tels qu'*École et cinéma* et *Lycéens et Apprentis au cinéma*, *Collège au Cinéma* a pour vocation d'amener les collégiens à découvrir des œuvres cinématographiques exigeantes, de genre, d'origine et d'époque variés et à concevoir le cinéma comme le reflet du monde. Le parcours cinématographique programmé et le travail pédagogique mené en classe forment l'appétence et suscite la curiosité de l'élève spectateur.

Collège au cinéma repose aussi sur l'implication des exploitants de cinéma et permet la découverte d'un lieu social, la salle de cinéma.

Le Département du Nord soutient l'opération, en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le Centre National du Cinéma et de l'image animée, le Rectorat et l'association XXX.

Vu la délibération de la commission permanente du 18 décembre 2023 relative à la prise en charge par le Département des billets d'entrée dans les salles de cinéma au profit des collégiens, il est convenu ce qui suit :

Entre le Département du Nord, représenté par Monsieur Christian POIRET, Président du Département du Nord

Et

L'association XXX, représentée par son/sa Président/e, XXX.

ARTICLE 1 : Au titre de la coordination cinéma, l'association s'engage à participer à l'organisation de l'opération *Collège au Cinéma* pour l'année scolaire 2023-2024 selon les modalités suivantes :

- Répartition des classes inscrites dans les différentes salles de cinéma du Nord, en s'efforçant de faire bénéficier équitablement l'ensemble des salles partenaires du dispositif
- Organisation en liaison avec les exploitants de salles de cinéma de la projection des films
- Ventilation de la contribution globale du Département pour régler les entrées des élèves aux exploitants de salles, au prix unitaire de 2,80 € pour les séances de projection des films programmés.

ARTICLE 2 : La présente convention est conclue pour la durée de l'action définie à l'article 1, soit une année scolaire.

ARTICLE 3 : Le Département du Nord verse à XXX, pour son action visée à l'article 1, une contribution correspondant à la prise en charge par le Département de la totalité des entrées en salles des élèves présents aux projections des 6 films programmés, au prix unitaire de 2,80€ et au transport des copies de films.

ARTICLE 4 : PARTICIPATION FINANCIERE du Département du Nord. Elle est versée selon les modalités suivantes :

- **XXX €** au titre des 2 premiers trimestres scolaire 2023-2024, versés dès la signature de la présente convention selon les procédures comptables en vigueur.

Cette somme est calculée sur la base de **XXX** collégiens inscrits et la dépense prévisionnelle s'établit comme suit :

- (XXX entrées x 3 trimestres) x 2,80 €	€
- Transport des copies de films	€
Total prévisionnel (3 trimestres)	€
Montant prévisionnel partiel (2 trimestres)	€

- Le reliquat est versé après le 3^{ème} trimestre scolaire et après réception du justificatif fourni par XXX, du nombre d'entrées réelles et des frais de transport des films réellement engagés au cours de l'année scolaire concernée.

ARTICLE 5 : Cet accord s'inscrit dans le plan de financement présenté par XXX et accepté par le Département du Nord. Celui-ci est donc tenu informé, le cas échéant, de l'issue des demandes présentées aux autres financeurs.

ARTICLE 6 : XXX conduira son action en collaboration avec les services du Département du Nord.

ARTICLE 7 : L'intervention d'organismes tiers à la convention dans la mise en œuvre de l'action doit être expressément autorisée par le Département du Nord. La bonne application de la présente convention est alors garantie par XXX.

ARTICLE 8 : XXX devra rendre compte de l'action menée. A cette fin, l'association fera parvenir au Département les documents permettant son évaluation, notamment :

- un rapport d'activité quantitatif et qualitatif,
- un rapport financier comportant des documents comptables établis conformément au plan comptable révisé. La présentation retenue permettra d'isoler les financements départementaux et leur affectation.

Les documents comptables devront être certifiés par le Commissaire aux Comptes si l'organisme est soumis à l'obligation de certification des comptes ou par le Président de l'organisme s'il n'y est pas soumis, conformément notamment aux dispositions des décrets n°85-295 du 1^{er} mars 1985 et n°95-570 du 27 mars 1993.

ARTICLE 9 : Le Département du Nord se réserve le droit de contrôler ou de faire contrôler, à tout moment, auprès de XXX ou de tout organisme tiers, par toute personne désignée à cet effet, le déroulement ou l'effectivité de l'action ainsi que tous documents budgétaires et comptables.

ARTICLE 10 : S'il apparaît, y compris après expiration ou dénonciation de la présente convention, qu'une partie du financement départemental n'a pas été ou ne sera pas utilisée, ou bien qu'elle n'a pas été utilisée conformément aux obligations contractuelles réglementaires :

- le trop-perçu est reversé au Département du Nord,
- le Département du Nord ne verse le solde éventuel de sa participation que dans la mesure où celui-ci est nécessaire à la poursuite de l'action.

ARTICLE 11 : COMMUNICATION. La participation du Département du Nord à l'action visée à l'article 1 sera mise en valeur par XXX, notamment sur tous les supports de communication destinés à ses membres, au public et aux bénéficiaires de l'action (affiches, plaquettes, flyers, site web, réseaux sociaux, etc.) par l'intégration du nouveau logo du Département du Nord (téléchargeable sur le site lenord.fr) et/ou par la mention écrite : « **Opération soutenue par le Département du Nord** ».

ARTICLE 12 : La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre partie, par lettre recommandée avec accusé de réception, avec effet à l'expiration d'un délai de trois mois civils francs.

ARTICLE 13 : Le renouvellement de la participation financière du Département du Nord suppose la présentation d'un nouveau dossier et la conclusion d'une nouvelle convention.

ARTICLE 14 : Le Tribunal Administratif de Lille est compétent pour juger des litiges relatifs à la présente convention.

Fait à Lille, le

XXX
Président/e de XXX

Christian POIRET
Président du Département du Nord



Réseau de développement culturel
en milieu rural

CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DU NORD

ET

XXXXX

INTRODUCTION :

La délibération du 22 mai 2017 présentant les orientations de la politique culturelle départementale met la solidarité territoriale et sociale ainsi que l'innovation au cœur de son ambition. Souhaitant contribuer plus encore à un développement équilibré des territoires en matière culturelle, la politique culturelle repose son action sur trois axes stratégiques :

- 1) une culture départementale centrée sur le rôle de solidarité territoriale, en ayant une attention particulière aux territoires ruraux et aux territoires les moins dotés et structurés,
- 2) une action orientée en faveur des publics prioritaires départementaux grâce aux actions de médiation,
- 3) un soutien à l'innovation culturelle en faisant émerger des projets innovants et des pratiques innovantes dans l'utilisation des nouveaux outils.

La mise en œuvre des actions soutenues dans le cadre de la politique culturelle doit s'articuler avec les autres politiques départementales (aménagement du territoire, ruralité...). La présente convention s'appuie sur la continuité des dispositifs antérieurs tout en tenant compte des axes de la politique telle qu'adoptée le 22 mai 2017.

En conséquence :

Entre le Département du Nord représenté par Monsieur Christian POIRET, Président du Département, autorisé par délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental du 18 décembre 2023.

Et la Communauté de communes / l'association XXXX représentée par son Président, MXXX ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Le Département du Nord renouvelle son partenariat avec XXXX pour la mise en œuvre du volet d'actions culturelles 2024 du projet culturel de territoire pluriannuel du Réseau départemental de développement culturel en milieu rural dans les communes de sa zone d'influence.

Article 2 : En relation avec les orientations définies précédemment et conformément aux engagements de la charte du Réseau départemental de développement culturel en milieu rural, l'objectif opérationnel de ce projet culturel est d'offrir aux habitants du département une offre culturelle de qualité et de proximité. XXX s'engage à mettre en œuvre les actions 2024 de son projet culturel de territoire. Celui-ci formalise l'action culturelle que le réseau souhaite mettre en place en réponse aux enjeux identifiés de manière concertée sur le territoire (diagnostic culturel de territoire, tables rondes, etc.).

Ainsi, le projet doit :

- viser la mise en place de propositions artistiques et culturelles de qualité et cohérentes dans leur ensemble (professionnalisme, pluridisciplinarité, etc.),
- faire une part importante à la médiation (actions impliquant les habitants et inscrites dans la durée) en direction de l'ensemble des citoyens et notamment les publics les plus éloignés de la culture,
- prendre en compte des enjeux de développement plus global du territoire,
- prévoir le fonctionnement et la gouvernance du réseau (un coordinateur formé au développement culturel, la mutualisation, la concertation, le maillage des partenaires et l'appui sur les réseaux existants, etc.),

- favoriser la transversalité avec les autres réseaux (lecture publique, insertion par la culture, musées thématiques, tourisme, personnes âgées, personnes handicapées, établissements scolaires notamment collèges, etc.),
- anticiper sa faisabilité (budget pluriannuel, recherche de financements complémentaires, etc.).

Article 3 : En qualité de structure relais du réseau départemental de développement culturel en milieu rural, XXXX, tête de réseau, s'engage à :

- dédier une ou plusieurs personnes qualifiées pour assurer la coordination du réseau territorial et la mise en œuvre de son projet culturel de territoire,
- participer aux temps/actions fédérateurs du réseau départemental (réunions mensuelles, formations, rencontres, préparation et mise en œuvre de projets communs, etc.) qui visent notamment à la réflexion et l'expérimentation communes, la capitalisation et la mutualisation des connaissances, expériences et compétences au sein du réseau,
- mutualiser des moyens et des actions avec les autres têtes de réseaux de développement culturel du département, de manière à faciliter la réalisation de projets et/ou à faire des économies.

Article 4 : Pour la réalisation de ce projet, le Département du Nord accorde à XXX une première subvention de XX XXX €.

Une deuxième subvention pourra être attribuée en 2024. Son montant sera arrêté définitivement par la Commission Permanente du Conseil départemental au vu des éléments d'activités et financiers prévus dans le volet 2023 du projet culturel de territoire pluriannuel et après évaluation quantitative et qualitative des résultats obtenus grâce aux financements antérieurs.

Le Président de XXX s'engage à transmettre avant le 31 mai 2024 :

- le bilan des opérations financées en 2023 (résultat de l'activité et budget réalisé analytique),
- les comptes de résultat et bilan financier de l'association pour l'année 2023 faisant apparaître distinctement la part réservée au réseau (*uniquement pour les associations*).

Article 5 : Le Département du Nord se réserve le droit de contrôler ou de faire contrôler, à tout moment, sur pièce, sur place et sans préavis, par toute personne désignée à cet effet, le déroulement ou l'effectivité des activités de XXXX ainsi que tous documents budgétaires et comptables.

Article 6 : S'il apparaît, y compris après expiration ou dénonciation de la présente convention, qu'une partie du financement départemental n'a pas été ou ne sera pas utilisée, ou bien qu'elle n'a pas été utilisée conformément aux obligations contractuelles ou réglementaires, le trop-perçu est reversé au Département.

Article 7 : Le soutien du Département du Nord à l'action visée à l'article 2 sera mis en valeur par XXXX, notamment sur tous les supports de communication destinés à ses membres et à son public (affiches, plaquettes, flyers, site web, réseaux sociaux, etc.) par l'intégration du nouveau logo du Département téléchargeable sur communication.lenord.fr.

L'accroche rédactionnelle suivante sera à insérer à l'intérieur de tout document, accolée au logo : " XXX fait partie du Réseau départemental de développement culturel en milieu rural : une initiative du Département du Nord ».

Article 8 : La convention est conclue pour la durée nécessaire à l'exécution du projet culturel défini à l'article 2, soit un an.

Article 9 : La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre partie, par lettre recommandée avec accusé de réception, avec effet à l'expiration d'un délai de trois mois civils francs.

Article 10 : Le Tribunal Administratif de Lille est compétent pour juger des litiges relatifs à la présente convention.

Fait à Lille, le

XXX
Président(e) de XXX

Le Président
du Département du Nord

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 18 décembre 2023

OBJET : Attribution de subventions au titre de la politique culturelle et demande de subvention au titre de l'archéologie préventive

A) LE SOUTIEN A LA VIE CULTURELLE

Le Collectif Polonia Hauts-de-France a sollicité une aide supplémentaire exceptionnelle pour l'organisation du 2^{ème} Congrès National de Polonia Hauts-de-France, celle-ci vient en complément de la subvention de 10 000 € votée à la Commission permanente du 15 mai 2023.

Il est donc proposé d'attribuer une subvention de 5 000 € au Collectif Polonia pour l'organisation de ce congrès.

Le Département du Nord soutient la création et la restauration de géants, dans la tradition du patrimoine culturel immatériel des géants du Nord. Les modalités d'intervention sont les suivantes :

- taux d'intervention : 30 % du coût de réalisation,
- bonification de 10 % pour les projets intégrant des actions de médiation en direction des habitants,
- subvention départementale maximale : 3 000 €.

Un dossier de recréation de la géante Rosalie la Laitière de Steenvoorde a été déposé. Il est proposé de soutenir ce projet, repris en annexe 1, pour un montant de 3 000 €.

B) LE SOUTIEN AUX RESEAUX D'INSERTION PAR LA CULTURE

Par délibération DAC/DLES/02-16 du 27 mai 2002 et DLES/2009/708 du 29 juin 2009, le Conseil général du Nord a décidé la mise en place d'une politique d'insertion par la culture pour soutenir des actions culturelles visant à l'insertion des personnes en situation de précarité.

Ce dispositif soutient des Réseaux d'insertion par la culture pour une mission de médiation culturelle de territoire portée par des structures associatives ou des collectivités territoriales. Ils coordonnent et animent un réseau d'acteurs sociaux et culturels et avec eux mettent en œuvre des parcours culturels (programmes de sorties culturelles et projets d'action artistique).

Les parcours culturels valorisent le potentiel des personnes, développent leurs capacités d'expression, l'estime et la confiance en soi et contribuent à lutter contre l'isolement en favorisant le lien social. Les Réseaux agissent également pour favoriser l'accessibilité et la participation à la vie culturelle.

Une première subvention a été votée à la Commission permanente du 21 mars 2023 (DSC/2023/44) pour permettre la réalisation de parcours culturels en 2023 sur la base de 50 % de la subvention de 2022.

Au regard de l'analyse des bilans d'activité 2022 et du budget prévisionnel 2023, une subvention complémentaire est proposée.

Le tableau, joint au présent rapport (annexe 2), détaille les projets présentés. Le montant total des subventions proposées s'élève à 151 600 € pour 9 réseaux.

C) L'ACCOMPAGNEMENT DU DEVELOPPEMENT DES MUSÉES THÉMATIQUES

Sur le territoire du Département du Nord, plus d'une centaine de musées communaux ou associatifs n'ont pas l'appellation « musée de France » et sont qualifiés de « musées thématiques ».

Par délibérations SGA3/DECS/4/035 du 4 novembre 1991 et DAC/2009/1879 du 29 mars 2010, le Conseil général du Nord a décidé la mise en place d'une politique d'accompagnement du développement des musées thématiques, notamment par le soutien de projets en réseau et par des aides à l'aménagement.

1) L'accompagnement de projets en réseau de musées thématiques

Afin d'accompagner de manière cohérente le développement des musées thématiques sur l'ensemble du territoire, une politique de soutien financier permet d'aider à la réalisation de projets élaborés par des réseaux de musées. Ceux-ci peuvent aussi bien être thématiques que territoriaux, pérennes ou temporaires et inclure d'autres structures culturelles (musées de France, médiathèques ou archives municipales, associations culturelles...).

Les modalités d'intervention sont les suivantes :

- taux d'intervention : 30 à 50 %,
- plafond des dépenses : 100 000 € T.T.C.,
- subvention départementale maximale : 30 000 € T.T.C.

Dans ce cadre, il est proposé de subventionner à hauteur de 30 000 € les actions de la Communauté de Communes du Pays de Mormal, reprises en annexe 3.

2) L'attribution de subvention d'investissement au titre de la politique d'accompagnement du développement des musées thématiques

L'aide à l'aménagement des musées thématiques concerne des opérations de rénovation, d'aménagement et d'extension (notamment pour le développement de surfaces d'exposition et d'animations), ainsi que de l'acquisition de matériel muséographique pour la mise en valeur et la préservation des collections dans les salles d'exposition et les réserves. Si les acquisitions d'objets ne peuvent bénéficier d'aides, les restaurations d'œuvres sont éligibles dans le cadre de redéploiement des collections s'inscrivant dans un programme global d'amélioration de leurs conditions de conservation.

Pour les communes, le taux de la subvention varie de 30 % à 40 % du montant H.T. des travaux en fonction de leur potentiel financier et leur effort fiscal. Les associations bénéficient du taux maximum d'intervention, soit 40 % du montant T.T.C. des travaux.

Une bonification de 10 % est accordée pour tout projet :

- prévoyant la mise en place d'outils innovants pour développer l'accueil de publics spécifiques (étrangers, handicaps divers...),
- conduit par une intercommunalité,
- valorisant de manière innovante le patrimoine immatériel du Département.

Ces bonifications sont cumulables dans la limite de la subvention départementale maximale, soit 100 000 €.

Dans ce cadre, il est proposé de subventionner à hauteur de 25 000 € le projet présenté par l'association de préfiguration Le Pôle « Le Monde de l'Acier » à Douchy-les-Mines, repris en annexe 4.

D) LA POLITIQUE EN FAVEUR DU PATRIMOINE

1) Aide à la mise en valeur du patrimoine monumental, mobilier, archéologique et immatériel

Le Département intervient en faveur de la préservation et de la valorisation du patrimoine monumental, mobilier, archéologique et immatériel, en soutenant l'action des associations et collectivités qui œuvrent dans ces domaines.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé de soutenir pour un montant de 1 000 € l'organisation de la manifestation scientifique : Les temps de transition « Ressources naturelles : concepts, usages et pratiques » de l'Université Polytechnique Haut-de-France – CRISS, reprise en annexe 5.

2) Attribution de subvention d'investissement au titre de la politique de restauration et de mise en valeur des monuments historiques (objets)

Le Conseil départemental a décidé d'intervenir en faveur du patrimoine public ou privé, protégé ou non au titre de la législation sur les monuments historiques, par ses délibérations des 25 juin 1990 (SGA3/DACV3/404) et 20 novembre 2000 (DGA/DAC/00-56), qui se sont traduites par la signature de conventions entre l'Etat et le Département, les 17 décembre 1990, 4 mars 1996 et 31 décembre 2000.

Dans le cadre de la politique culturelle départementale adoptée le 23 novembre 2009, l'action départementale a évolué afin de renforcer l'équité dans l'accompagnement des communes et intercommunalités dans leurs projets d'investissements culturels, mais également en privilégiant les opérations contribuant au rayonnement du territoire.

Ainsi, par délibération du 29 mars 2010 (DAC/2009/1880), les taux des interventions départementales ont été modifiés en fonction du potentiel financier et de l'effort fiscal des communes :

- de 60 à 80 % pour la restauration et la mise en valeur des monuments historiques classés et des remparts,
- de 30 à 40 % pour la restauration et la mise en valeur des monuments historiques inscrits,
- de 15 à 30 % pour la restauration et la mise en valeur du patrimoine non protégé au titre des monuments historiques.

Dans ce cadre, il est proposé de subventionner pour un montant total de 7 271,23 € l'étude préalable au projet de restauration du maître autel et de son retable de l'église d'Hazebrouck, repris en annexe 6.

E) L'OPERATION DEPARTEMENTALE COLLEGE AU CINEMA

1) Opération 2023/2024 coordination des cinémas

« Collège au Cinéma » est une opération nationale d'éducation à l'image, reposant sur un partenariat associant le Ministère de la Culture, le Centre National de la Cinématographie et de l'image animée, le Ministère de l'Education Nationale et les collectivités territoriales. Dans le Nord, il est le fruit de la collaboration technique et financière entre le Département, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le Rectorat, l'association De la Suite dans les Images et les salles de cinéma.

Le dispositif *Collège au cinéma* a pour objectif l'accès à la culture et propose un parcours cinématographique et d'éducation artistique et culturelle de qualité. Il permet aux collégiens, notamment ceux qui, pour des raisons géographiques, culturelles et financières, sont éloignés des salles de cinéma – de découvrir et mieux appréhender, en salle, les œuvres du patrimoine français et international, ainsi que les films d'auteurs contemporains présentant un intérêt cinématographique et

une ouverture vers d'autres cultures, favorisant l'acquisition d'une culture autonome, diverse et citoyenne.

Le Département du Nord prend en charge les entrées des collégiens dans les salles de cinéma pour les 6 films programmés, à hauteur de 2,80 € par élève.

Pour l'année scolaire 2022-2023, 27 476 élèves étaient inscrits, répartis dans 1 101 classes et 172 établissements scolaires publics et privés.

L'association « *De la Suite dans les Images* » assure la coordination cinéma de l'opération : répartition des classes inscrites dans les 40 salles de cinéma partenaires, circulation des copies de films, organisation des projections de l'année avec les exploitants de cinéma, ventilation de la contribution globale du Département pour les entrées des élèves dans les 40 salles de cinéma partenaires.

Opération 2023-2024 :

Dans la liste nationale établie par le CNC, le comité de pilotage du Nord a sélectionné les films suivants :

	Programmation 6^e/ 5^e	Programmation 4^e / 3^e
1 ^{er} trimestre	Fantastic Mr. Fox	Chantons sous la pluie
2 ^{ème} trimestre	L'homme de Rio	Premier contact
3 ^{ème} trimestre	Muksin	Tomboy

Sont ainsi inscrits dans le dispositif 28 119 élèves répartis dans 1 090 classes, dont 11 % de classes adaptées. Au total, 164 établissements scolaires publics et privés sont inscrits. Ces inscriptions représentent pour les exploitants de cinéma du Nord un nombre prévisionnel de 84 357 entrées en salle.

La dépense prévisionnelle totale pour l'année scolaire s'établit comme suit :

- (28 119 entrées x 3 trimestres) x 2,80 €	236 199 €
- Transport des copies de films	100 €
Total prévisionnel	236 299 €

Soit un total prévisionnel partiel au titre des 2 premiers trimestres scolaires 2023-2024 de 157 533 €.

2) L'aide au transport pour les collèges participants à l'opération départementale « Collège au cinéma 2022-2023 »

Conformément au cadre du dispositif, le Département participe aux frais de déplacement des élèves vers les salles. Par délibération du 17 décembre 2001, l'Assemblée plénière a fixé la participation au transport des élèves à :

- 4,00 € par élève et par an, pour les collèges n'ayant pas de cinéma sur le territoire de leur commune ;
- 2,30 € par élève et par an, pour les collèges situés à plus de deux kilomètres du cinéma de leur ville.

Ce forfait annuel, versé aux collèges par le Département, est calculé sur la base des attestations de présence des élèves fournies par les exploitants à l'association « *De la Suite dans les Images* », qui assure la coordination cinéma de l'opération. Il s'agit de dépenses effectuées lors de l'année scolaire 2022-2023, pour lesquelles l'association a communiqué les éléments justificatifs au service du Département instructeur au mois de septembre 2023.

Pour l'année scolaire 2022-2023, cette aide au transport concerne 15 505 élèves pour un montant total de 53 282 €.

Sur la base des critères d'attribution énoncés, le tableau, joint en annexe 7, détaille la répartition des aides au transport pour les 127 collèges concernés sur les 172 établissements inscrits.

Ce soutien financier complémentaire de la prise en charge des entrées en salle de cinéma bénéficie à environ 70 % des collèges inscrits notamment à ceux situés en zone rurale.

F) DISPOSITIF DEPARTEMENTAL RESIDENCE D'ARTISTES EN COLLEGE (RESAC) – ANNEE 2023-2024

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la circulaire 2017-003 du 10 mai 2017 portant sur « le développement d'une politique ambitieuse en matière d'éducation artistique et culturelle, dans tous les temps de la vie des enfants et des adolescents ». Il s'inscrit naturellement dans le Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC) des élèves, parcours cohérent qui associe la fréquentation d'œuvres, la rencontre avec des artistes et des professionnels de la culture, l'acquisition de connaissances et la pratique artistique ainsi que la découverte des différentes dimensions de l'art et de la culture.

Sur la base du volontariat des équipes éducatives, l'objectif de ce dispositif vise à provoquer la rencontre et la création artistique avec un/des artistes partenaires permettant aux élèves d'expérimenter et de développer des pratiques artistiques et culturelles et de s'impliquer dans leur restitution.

Le projet (d'une durée de 50 heures minimum d'intervention) sera co-construit par l'équipe éducative et un acteur culturel ou artiste pour, de préférence, au moins une classe entière et s'intégrera dans le projet d'établissement.

Les collèges éligibles à l'appel à projets sont publics ou privés, en zone rurale ou en REP+, soit 76 établissements scolaires, répartis comme suit :

Arrondissement	collèges éligibles	dont collège REP+	dont collège en zone rurale	dont collège privé	dont collège public
Avesnes	16	5	11	2	14
Cambrai	9	0	9	2	7
Douai	4	1	3	0	4
Dunkerque	19	3	16	7	12
Lille	20	15	5	2	18
Valenciennes	8	6	2	1	7
TOTAL	76	30	46	14	62

En 2022-2023, 22 projets ont été soutenus. Pour l'année scolaire 2023-2024, 20 projets de collèges seront soutenus et mis en œuvre. Ils se répartissent comme suit :

Arrondissement	Projets soutenus	dont collège REP+	dont collège en zone rurale	dont collège privé	dont collège public
Avesnes	3	0	3	0	3
Cambrai	2	0	2	0	2
Douai	2	1	1	0	2
Dunkerque	4	0	4	0	4
Lille	6	5	1	1	5
Valenciennes	3	2	1	0	3
TOTAL	20	8	12	1	19

Le tableau, joint en annexe 8, présente la synthèse de ces projets : données chiffrées, résumé et coût total des projets par collège, demandes de subvention présentées par les collèges et montant des subventions départementales proposé par projet.

Le montant total des subventions départementales proposées pour ces résidences d'artistes réparties sur le territoire s'élève à 91 987,91 €.

G) LE SOUTIEN AU RESEAU DE DEVELOPPEMENT CULTUREL EN MILIEU RURAL

Le réseau départemental de développement culturel en milieu rural regroupe à ce jour 9 intercommunalités ou associations déléguées, engagées dans un projet culturel de territoire pluriannuel.

Le tableau, joint en annexe 9, reprend les propositions de subventions pour 2024 pour un montant total de 203 000 €.

H) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT POUR L'INFORMATISATION DES BIBLIOTHEQUES PARTENAIRES DE LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE DU NORD

Dans le cadre du projet Bibliothèque Numérique de Référence (BNR), la Médiathèque Départementale du Nord accompagne les bibliothèques partenaires et les réseaux de lecture publique en subventionnant l'informatisation initiale de ces bibliothèques ayant signé un contrat d'objectifs (délibération DSC/2022/244 du 27/06/2022).

Cette subvention d'informatisation initiale permet de prendre en charge les dépenses suivantes :

- les composants matériels et logiciels (en adéquation avec les contrats d'objectifs) :
 - le SIGB (Système d'Informatisation et de Gestion de Bibliothèques) ;
 - le portail WEB ;
 - 1'ordinateur à usage professionnel ;
 - 1'ordinateur à usage du public ;
 - une imprimante et un scanner en accès libre ;
 - un lecteur à code-barres.
- les prestations de gestion et de suivi de projet par le prestataire ;
- les prestations d'installation par le prestataire ;
- les prestations de formation par le prestataire.

Le taux de prise en charge (entre 50 % et 80 %) est calculé en fonction des critères suivants : base : 50 %.

Critères de bonification :

- + 10 % s'il existe une démarche de mise en réseau ;
- + 5 % s'il existe une gratuité de l'inscription à la bibliothèque ;
- + 5 % si le seuil d'ouverture hebdomadaire au public est supérieur au minimum requis (contrat d'objectifs : 8h/semaine niveau 1 et 12h niveau 2) ;
- + 5 % si le projet participe à la mise en œuvre de l'axe Nord durable du Département ;
- + 5 % au titre de la solidarité territoriale (potentiel financier de la commune >1).

Le tableau et les fiches, joints au présent rapport en annexe 10, détaillent les projets des 7 communes pour lesquelles il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de 25 089,85 €.

I) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE

Au titre de l'article L524-11 du code du patrimoine et suivant les dispositions des décrets n° 2016-1485 du 2 novembre 2016 et n° 2020-733 du 15 juin 2020 et dans la mesure où le Département du Nord possède un service archéologique agréé, il peut solliciter auprès de la DRAC - service régional de l'archéologie - la subvention accordée aux collectivités territoriales en compensation des travaux engagés pour les opérations de diagnostic d'archéologie préventive.

Le montant de la subvention est déterminé chaque année sur la base d'une valeur forfaitaire par mètre carré, rapportée à la surface des opérations de diagnostics d'archéologie préventive prescrites par le Préfet de Région et réalisées au cours d'une période de référence (art. R.524-32 du décret du 2 novembre 2016), correspondant aux douze mois qui précèdent le 31 mai de l'année de demande de subvention (art. 1 de l'arrêté du 2 novembre 2016).

La valeur forfaitaire par mètre carré est majorée en fonction du niveau de complexité des opérations. Le niveau de complexité, propre à chaque opération, est attribué par le service régional de l'archéologie de la DRAC, à réception du rapport de diagnostic, selon des catégories définies par arrêté (art. 3 de l'arrêté du 2 novembre 2016). Pour la période de référence située entre le 1^{er} juin 2022 et le 31 mai 2023, le service archéologie et patrimoine a réalisé une opération de diagnostic : le contournement de Caudry.

Pour cette opération, le Département peut récupérer une partie de la Redevance d'Archéologie Préventive (RAP), qui pèse sur les projets d'aménagement, évaluée à 57 544, 35 €.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'attribuer, dans le cadre du soutien aux acteurs culturels, une subvention de 5 000 € au collectif Polonia Hauts-de-France et une subvention de 3 000 € à la ville de Steenvoorde, pour son projet de récréation de la géante Rosalie la Laitière, repris dans la fiche, ci-jointe, en annexe 1 ;
- d'attribuer, dans le cadre du dispositif d'insertion par la Culture, les subventions pour un montant total de 151 600 € aux 9 Réseaux d'insertion repris dans le tableau, ci-joint en annexe 2 ;
- d'attribuer, dans le cadre de l'accompagnement de projets en réseau de musées thématiques (fonctionnement), une subvention de 30 000 € à la Communauté de Communes du Pays de Mormal, dont les actions sont reprises dans la fiche, ci-jointe, en annexe 3 ;
- d'attribuer, dans le cadre de l'accompagnement au développement des musées thématiques (investissement), une subvention d'un montant de 25 000 € à l'association de préfiguration Le Pôle « Le Monde de l'Acier » à Douchy-les-Mines, dont le projet, est joint, en annexe 4 ;
- d'attribuer, dans le cadre de l'aide à la mise en valeur du patrimoine monumental, mobilier, archéologique et immatériel, une subvention d'un montant de 1 000 € à l'Université Polytechnique Haut-de-France – CRISS, dont le projet est repris dans la fiche, ci-jointe, en annexe 5 ;
- d'attribuer, dans le cadre de la politique de restauration et de mise en valeur des monuments historiques (objets), la subvention d'un montant de 7 271,23 €, à la commune d'Hazebrouck pour son projet repris dans le tableau, ci-joint, en annexe 6 ;
- d'acter le partenariat avec l'association « *De la Suite dans les Images* » au titre de la coordination cinéma pour l'opération *Collège au cinéma* 2023-2024, dans les conditions reprises au présent rapport ;

- d'attribuer à l'association « *De la Suite dans les Images* » le montant prévisionnel global pour les entrées des élèves en salle de 236 299 €, avec un 1^{er} versement de 157 533 €, correspondant à la prise en charge des billets d'entrée des collégiens par le Département pour le 1^{er} et 2^{ème} trimestre de l'année scolaire concernée et au transport des copies de films et d'autoriser le versement d'un solde éventuel, au cours de l'année 2024, sur justificatif permettant d'ajuster le montant de cette prise en charge ;
- d'attribuer, dans le cadre de l'opération « *Collège au cinéma 2022-2023* », les subventions correspondantes à la participation départementale pour le transport des élèves, pour un montant total de 53 282 €, en faveur des collèges repris dans le tableau, ci-joint, en annexe 7 ;
- d'attribuer, dans le cadre du dispositif RésAC, les subventions pour un montant total de 91 987,91 € en faveur des collèges repris dans le tableau, ci-joint, en annexe 8, correspondant à la participation départementale pour la mise en œuvre de leurs projets ;
- d'approuver la reconduction du dispositif départemental RésAC pour l'année scolaire 2023-2024, sous la forme d'un appel à projets unique ;
- d'attribuer, dans le cadre du dispositif du réseau de développement culturel en milieu rural, les subventions pour un montant total de 203 000 € aux 9 structures, reprises dans le tableau, ci-joint, en annexe 9 ;
- d'attribuer, dans le cadre de l'informatisation des bibliothèques partenaires de la Médiathèque départementale du Nord, les subventions d'investissement pour un montant total de 25 089,85 €, aux communes reprises dans le tableau et les fiches, ci-joints, en annexe 10 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter la subvention au titre de l'archéologie préventive pour la période de référence du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2023 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions, selon les modèles, joints en annexe 11 à 14 ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les dotations ouvertes à cet effet au budget départemental 2023.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
24002OP003	24002E15	5 860 000	4 872 575	774 168,91
24002OP003	24002E18	100 000	56 442	25 000
24002OP001	24002E15	116 500	113 500	1 000
24002OP001	24002E18	400 000	92 596,23	7 271,23
24001OP018	24001E32	100 000	0	25 089,85
24002OP001	24002E17	0	0	57 544,35

Martine ARLABOSSE
Vice-Présidente